



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS – 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 28/02/2024

Reçu en préfecture le 28/02/2024

Publié le 29-02-2024



ID : 013-211301049-20240227-DEL2024_02_08-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 27 février 2024

Afférents : 29
Présents : 19
Qui ont pris au vote : 26

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept du mois de février à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Sausset-les-Pins, s'est réuni à la Salle des Arts et de la Culture, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10, du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Maxime MARCHAND, Maire.

Etaient présents à cette assemblée :

Maxime MARCHAND, Maire,

Les adjoints : Mme Marie-Laure WALTHER, M. Jean-Louis LABOURAYRE, Mme Christelle BURRIAT, M. Serge AMBAN, Mme Elisabeth MARAÏNI, M. Anthony BICCHIERAI, M. Stéphane DETRAY,

Les conseillers municipaux :

Mme Julie DESMOULINS, M. Patrice THOMAS, M. Jacques SABATIER, M. Francis GENGOUX, Mme Dominique PIGNATEL, M. Didier ZIKA, Mme Valérie WILLEMART, M. Pierre-Valentin VERNHES, Mme. Christine BEAULIEU, Mme Valérie MASSON-RAGUSA, Mme Marjolaine CHATONEY,

Excusés, avaient donné procuration :

Mme Julie SAVI à Mme Marie-Laure WALTHER

M. André MOURGUES à M. Anthony BICCHIERAI

Mme Cécile BONNEAU à M. Jean-Louis LABOURAYRE

Mme Marion NEFF à Mme Elisabeth MARAÏNI

M. Alain LEVINSPUHL à Mme Valérie MASSON-RAGUSA

M. Etienne HERPIN à Mme Christine BEAULIEU

M. Philippe GALIZZI à M. Serge AMBAN

Absents :

Mme Géraldine CAMPENS

Mme Mary-Christine BERTRANDY-CAMPANA

M. Bruno CHAIX

A été nommé secrétaire :

M. Pierre-Valentin VERNHES

DELIBERATION N° 2024-02-08

Nomenclature ACTES 7.1

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-8 ; 2312-1 ; R 2312-3 ;

VU le rapport sur les orientations budgétaires de la commune pour 2024, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,

Et après en avoir délibéré,

PREND ACTE que le rapport visé ci-dessus a donné lieu à un débat au sein du conseil municipal.

PRECISE que le rapport fera l'objet d'une mise à disposition au public et d'une publication sur le site internet de la commune conformément à l'article R 2312-3 du CGCT

VOTE :

Pour : UNANIMITE

Contre :

Abstention :



Le Maire,
Maxime MARCHAND

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Bouches-du-Rhône
Commune de SAUSSET LES PINS

Rapporteur : Monsieur le maire (parties 1 et 3)– M. Stéphane DETRAY (partie 2)

DELIBERATION N° 2024-02-08

Objet : Débat d'orientation budgétaire

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

1. Les obligations légales du débat d'orientations budgétaires

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, issu de la rédaction de la loi du 7 août 2015, dispose que « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Le formalisme et le contenu du rapport présenté a été précisé par le décret 2016-841 du 24 juin 2016 dont l'article 1 crée l'article D 2312-3 du CGCT.

Le débat d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel. Sa tenue fait néanmoins l'objet d'une délibération spécifique depuis la loi du 7 août 2015 afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de cette obligation légale.

Le rapport est mis à disposition du public dans les 15 jours qui suivent son adoption par le conseil municipal.

2. Les objectifs du débat d'orientations budgétaires

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la commune.

3. Informations servant de base à la discussion du débat d'orientations budgétaires

A l'occasion de ce débat, l'exécutif de la commune présente différentes informations sous forme d'un Rapport d'orientations budgétaires contenant les informations suivantes précisées spécifiquement par l'article R2313-1 du code général des collectivités territoriales. Il doit comprendre les hypothèses d'évolution reprises et permettre de dégager :

- Des données sur le contexte budgétaire :

- perspectives économiques nationales,
- orientations budgétaires de l'Etat concernant le secteur public local et leur impact sur la commune.
- hypothèses d'évolution des principaux postes budgétaires en dépenses et recettes
 - ❑ Une analyse de la situation financière de la Commune :
 - simulation de l'évolution des principaux postes budgétaires
 - marges de manœuvre (épargne, fiscalité, endettement)
 - le mode de financement des dépenses d'investissement et nature de la dette

- ❑ Eléments de prospective

Le contenu de cette prospective est précisé par l'alinéa A-3° de l'article R2313-1 du code précité : « Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget »

Le rapport comprendra donc une partie prospective présentant :

- La programmation pluriannuelle de l'investissement
- la simulation des soldes intermédiaires de gestion
- les perspectives d'évolution de l'endettement communal

Ce rapport est présenté au vote cette année par anticipation et avant prise de connaissance des résultats définitifs de l'exercice 2023.

Toutes les informations évoquées sont présentées dans le rapport d'orientations budgétaires de la commune de Sausset-les-Pins qui est joint en annexe séparée.



Envoyé en préfecture le 28/02/2024

Reçu en préfecture le 28/02/2024

Publié le

ID : 013-211301049-20240227-DEL2024_02_08-DE



Sausset-Les-Pins

ROB 2024

Janvier 2024

local
nova



SAUSSET
LES-PINS

TABLE DES
MATIÈRES

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

1ÈRE PARTIE :

Loi de finances 2024 et contexte économique	03
---	----

2ÈME PARTIE :

Analyse rétrospective	09
-----------------------	----

3ÈME PARTIE :

Perspectives d'évolution 2023 - 2026	25
--------------------------------------	----

Maîtriser
la dépense
pour investir
dans l'avenir

Projet de loi
de finances 2024

01

Loi de finances 2024 et contexte économique

ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE

Principaux indicateurs économiques

Croissance : les premières estimations donnent un taux de croissance pour l'année 2023 aux alentours de **+1 %**.

La note de présentation du PLF par le gouvernement prévoit une progression à **+1,4 %** pour 2024, la Banque de France anticipe plutôt une croissance stable avec **+0,9 %**.

Inflation (IPCH) : L'indice IPCH publié par l'INSEE à fin novembre est égal à **+3,9 %**. Pour 2024 un ralentissement à **+2,6 %** est attendu. Cet indice constituera la base de la revalorisation annuelle des bases fiscales.

Recettes de TVA : la prévision de croissance des recettes de TVA pour 2024 est de l'ordre de **+5%**.

Taux de chômage : anticipé à **7,2 %** en 2023 par la Banque de France est en légère hausse pour 2024 avec **7,5 %**.

Déficit public : 2023 est anticipé à **4,9 % du PIB** en 2023 par le Gouvernement avec un objectif de **4,4 %** pour 2024.

L'objectif final de la LPFP 2023-2027 étant de descendre à **2,7 %**.

CONTEXTE ET ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Une trajectoire de maîtrise des finances publiques

Le PLF 2024 affiche un objectif d'économies de l'ordre de **16 Md €**.

Dans ce même objectif de maîtrise, le PLF 2024 prévoit **l'échelonnement de la suppression de la CVAE**, qui devait initialement être effective dès 2024 ; la **disparition totale interviendra en 2027**. Cependant cela n'a pas d'impact pour les collectivités locales qui se sont déjà vu retirer intégralement le produit de cet impôt. Intercommunalités de France demande notamment au travers d'un amendement, à ce que la croissance du produit global de CVAE pendant cette période soit rendue publique et intégrée aux mécanismes de compensation à destination du bloc local.

Le **bouclier tarifaire** pour les collectivités employant moins de 10 ETP, avec moins de 2 M€ de recettes et un contrat de puissance inférieur à 36KV_a est cependant maintenu.

Enfin, Le PLF a été adopté devant l'assemblée grâce à l'usage répété de **l'article 49.3 de la Constitution**. Une première fois sur le volet « recettes » **le 18 octobre**, puis une seconde fois sur le volet « dépenses » **le 7 novembre** après une courte semaine de débats seulement.

Un certain nombre d'amendements ont été retenus par le gouvernement (plus de 5 000 déposés), qui les a donc directement analysés sans laisser beaucoup de place au débat parlementaire.

MESURES PRINCIPALES

Soutient de l'État aux collectivités

Progression de la DGF de +220 M€ nets qui se voit abondée pour la deuxième année consécutive avec +190 M€ pour la DGF des communes (+100 pour la DSR et +90 pour la DSU) et + 30 M€ pour dotation d'intercommunalité. Le texte prévoit également la création d'une **dotation aux communes nouvelles** composée d'une part garantie valable 3 ans.

Les dotations de soutien à l'investissement Local DERT, DSIL, DSID, DPV sont maintenues à leur niveau actuel pour un total de **2 Md €**. Ce soutien prévoit également un renforcement du verdissement de ces dotations. De plus dans le cadre des JO de Paris 2024 et de la transition écologique, **l'éligibilité au FCTVA** est étendue aux **dépenses d'aménagement de terrain**.

Le **fonds vert** est abondé et passe à **2,5 Md €** et la dotation de biodiversité est doublée pour atteindre **100 M€** et renommée **dotation de soutien aux aménités rurales**.

Soutient à l'investissement des collectivités d'outre-mer par l'abondement de **8 M€** du **Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI)**, l'objectif étant le financement de l'amélioration des réseaux d'eau et d'assainissement.

Harmonisation des dispositifs de zonage avec la fusion des ZRR, ZoRCoMiR et BER en un dispositif nouveau nommé France Ruralités Revitalisation, l'objectif étant l'application d'aménagements fiscaux simplifiés.

Suite à la redéfinition des zones tendues une compensation est mise en place pour les collectivités perdantes suite au passage de la THLV à la majoration de THRS.

MESURES COMPLÉMENTAIRES

Dispositifs d'exonérations fiscales

Exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) de 25 ans pour les **logements sociaux anciens** (>40ans) et ayant bénéficié d'une **rénovation thermique** leur permettant de passer des étiquettes de grade « F » ou « G » à « A » ou « B ». Les bailleurs sociaux seraient libérés du paiement de la taxe, sans compensation prévue pour les collectivités concernées.

Exonération facultative de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) en faveur des fonctions et **associations d'utilité publique et d'intérêt général** percevant des dons de mécénat. Sans compensation, cette exonération sera à la charge de la collectivité.

Abattement de 30% de TFPB pour les logements sociaux situés en **QPV**.

Exonération totale de la TICPE pour les véhicules opérationnels et de surveillance des **SDIS**.

MESURES COMPLÉMENTAIRES

Apports des amendements intégrés au texte

Généralisation des budgets verts aux collectivités de plus de 3 500 habitants par un amendement du gouvernement retenu sur la lecture du volet dépenses. Applicable à partir de l'exercice 2024, une annexe au CA/CFU devra faire **l'état des lieux des dépenses d'investissement favorables à la transition écologique**. Les le détail des modalités reste à définir.

Report de la suppression du fonds de compensation pour les activités périscolaires, il était initialement prévu que le bénéfice du fonds soit divisé par deux dès cette année, puis supprimé pour la rentrée 2024. Finalement les crédits pour l'année 2023-2024 ont été rétablit et l'amendement prévoit le **report de la suppression à la rentrée 2025**.

Création d'une **garantie plancher de la fraction de TVA** allouée aux départements en compensation de la perte de CVAE.

Assouplissement des règles de lien dans l'évolution des taux de la fiscalité locale. Il y aura possibilité de **faire varier librement entre eux** les taux des TFPB, TFPNB et CFE.

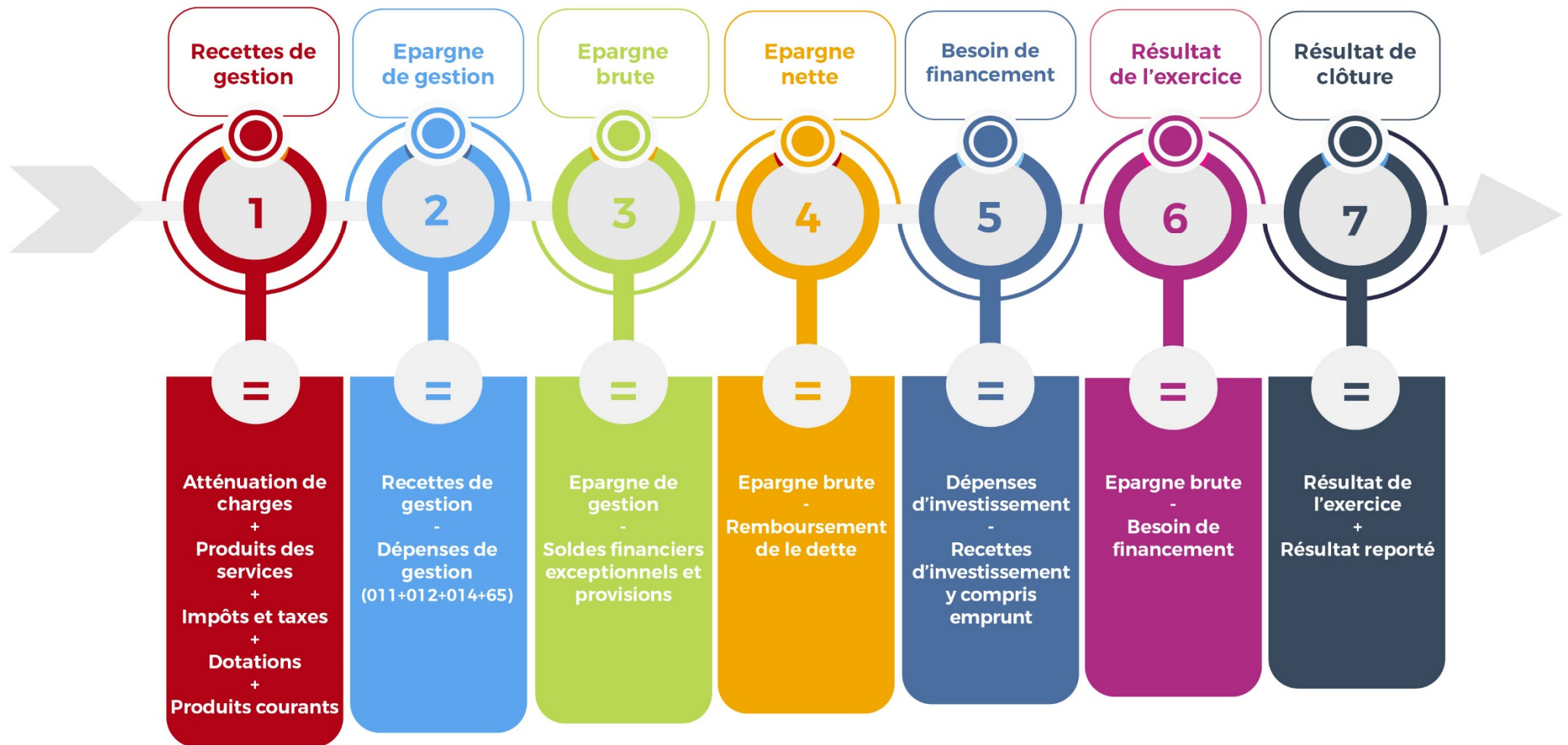


02

Analyse rétrospective

* État de l'atterrissage estimé par le service des finances au mois de janvier 2024

LA STRUCTURE D'UN BUDGET



ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2020 – 2023

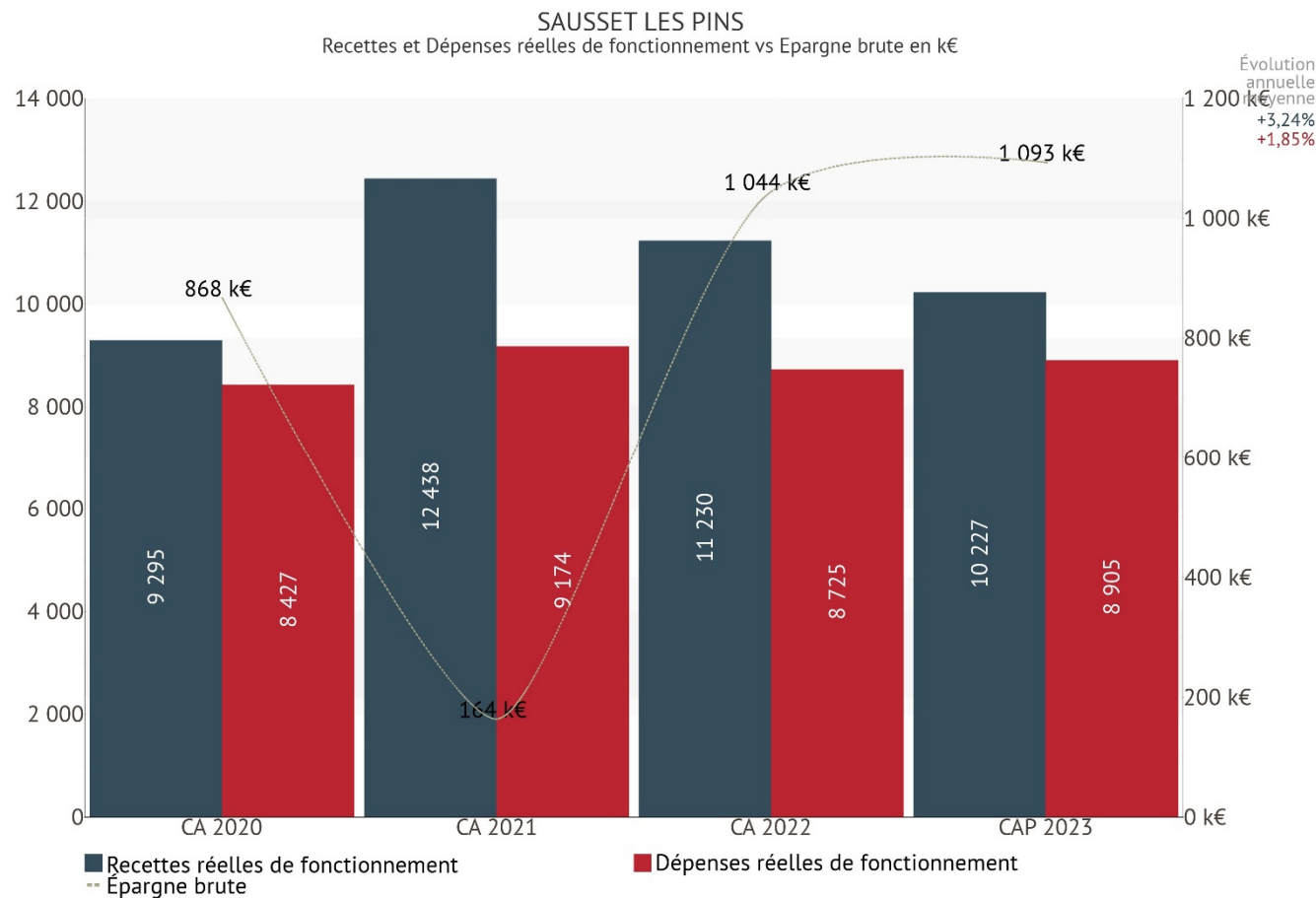
VUE D'ENSEMBLE DES ÉQUILIBRES FINANCIERS

VUE D'ENSEMBLE en k€

EQUILIBRES FINANCIERS	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CAP 2023	% an
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (hors 775)	9 295,1	9 338,0	9 769,9	9 997,9	+2,46 %
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	9 202,5	9 067,7	9 711,6	9 946,0	+2,62 %
dont fiscalité directe locale (R731)	5 140,2	4 952,0	5 189,1	5 601,1	+2,90 %
dont dotations & participations (R74)	1 767,6	1 316,6	1 521,5	1 591,9	-3,43 %
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	8 427,5	9 174,3	8 725,4	8 904,7	+1,85 %
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	8 214,9	8 500,1	8 326,8	8 750,7	+2,13 %
dont dépenses de personnel (D012)	5 542,5	5 517,9	5 489,4	5 291,9	-1,53 %
ÉPARGNE DE GESTION	987,6	567,6	1 384,8	1 195,3	+6,57 %
Frais financiers	187,5	154,1	84,8	59,9	-31,65 %
Soldes financiers, exceptionnels et provisions	67,5	-249,8	-255,5	-42,2	-
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	867,7	163,7	1 044,5	1 093,3	+8,01 %
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	967,5	247,9	1 091,6	1 093,3	+4,16 %
Amortissement du capital de la dette	448,7	464,8	955,0	397,2	-3,98 %
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	419,0	-301,1	89,4	696,1	+18,44 %
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	518,9	-216,9	136,5	696,1	+10,29 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	716,4	1 251,7	1 287,1	1 466,3	+26,97 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	677,6	3 643,0	2 334,1	910,5	+10,35 %
EMPRUNTS NOUVEAUX	0,0	0,0	0,0	0,0	-
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	-116,3	363,7	2 645,3	3 781,8	-
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	263,9	2 645,3	3 781,8	3 922,1	+145,87 %
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	5 362,4	5 059,9	4 134,0	4 196,8	-7,85 %

ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2020 - 2023

Recettes et dépenses réelles de fonctionnement



Stabilité des dépenses réelles

Pour information : le bloc des dépenses ne comprend pas les rattachements et les restes à réaliser.

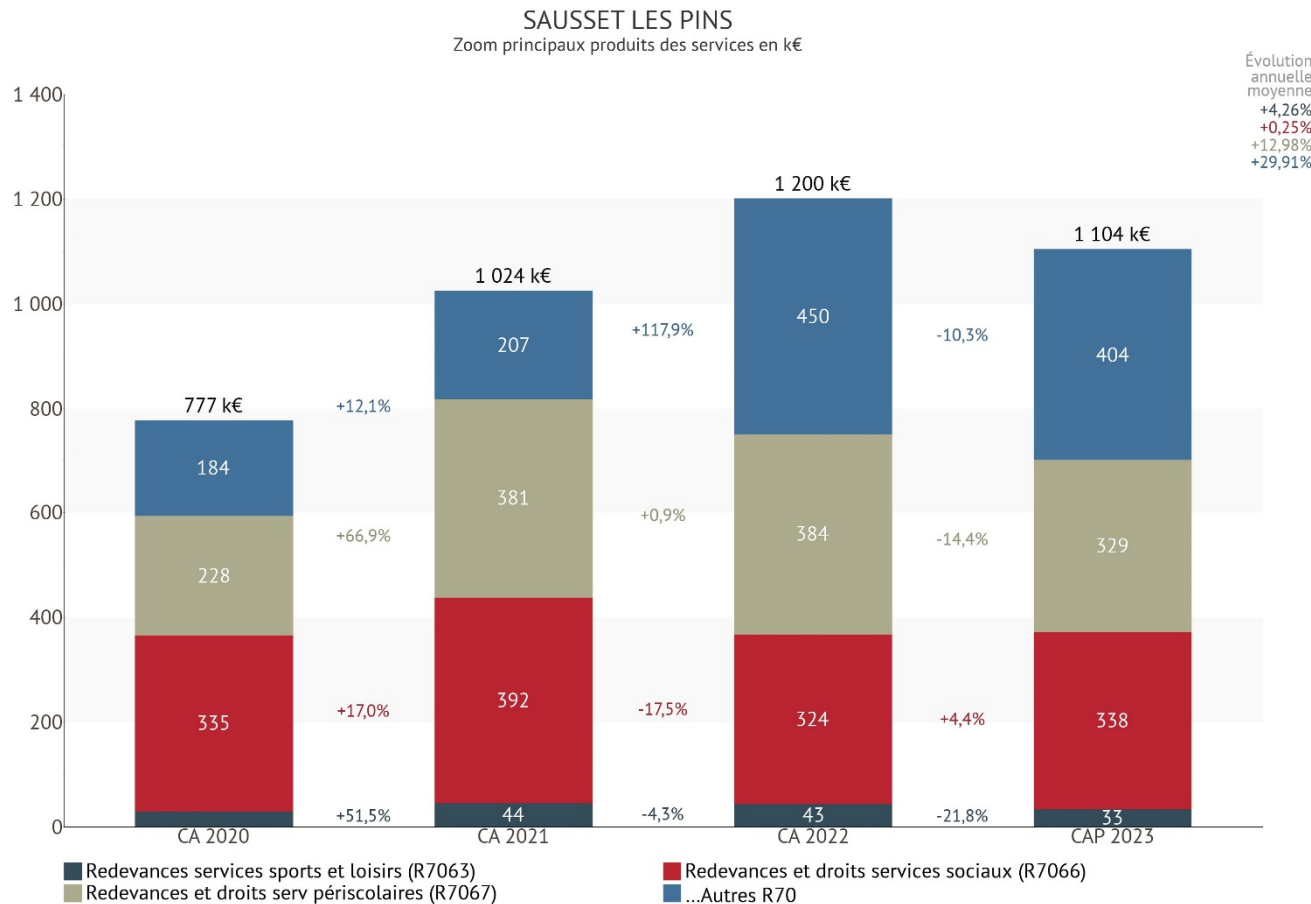
Résultats de clôture hors opérations d'ordre (amortissements) :

- Recettes réelles à 10,227 millions d'euros
- Dépenses réelles à 8,905 millions d'euros
- Soit un résultat net 1,1 millions d'euros (épargne brut)

Malgré les augmentations liées à l'inflation, **les dépenses réelles restent assez stables** avec une augmentation maîtrisée de 2022 à 2023 avec **+ 180 K€ soit +2 %**.

ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2020 - 2023

Détail des produits des services



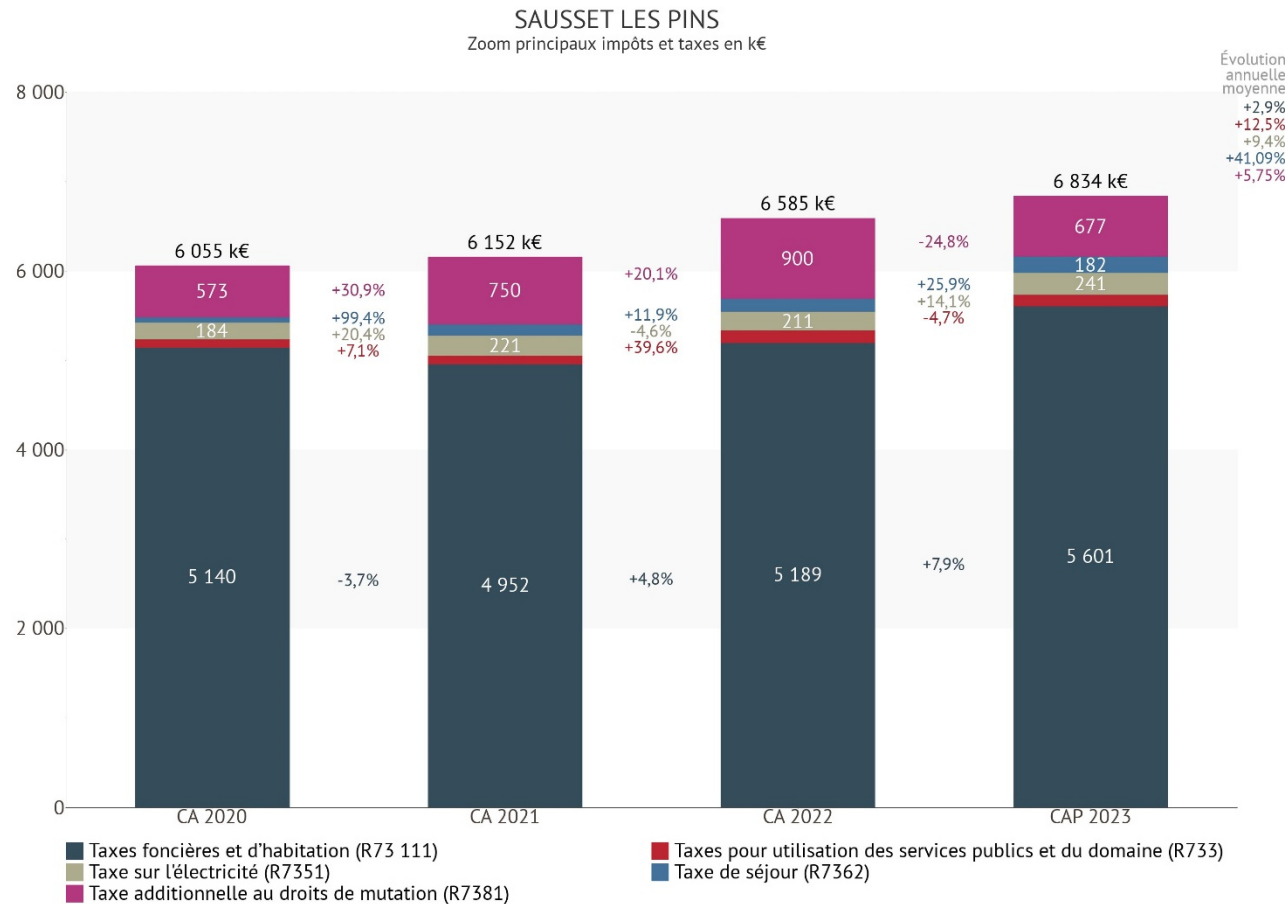
Zoom sur les prestations de services

Depuis l'exercice particulier de 2020 (année COVID), les recettes des services se sont stabilisées à environ 1,1 millions d'euros par an.

Une légère baisse des droits et redevances des services périscolaire peut être constatée en 2023.

ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2020 - 2023

Détail des produits de fiscalité



Produits de la fiscalité directe

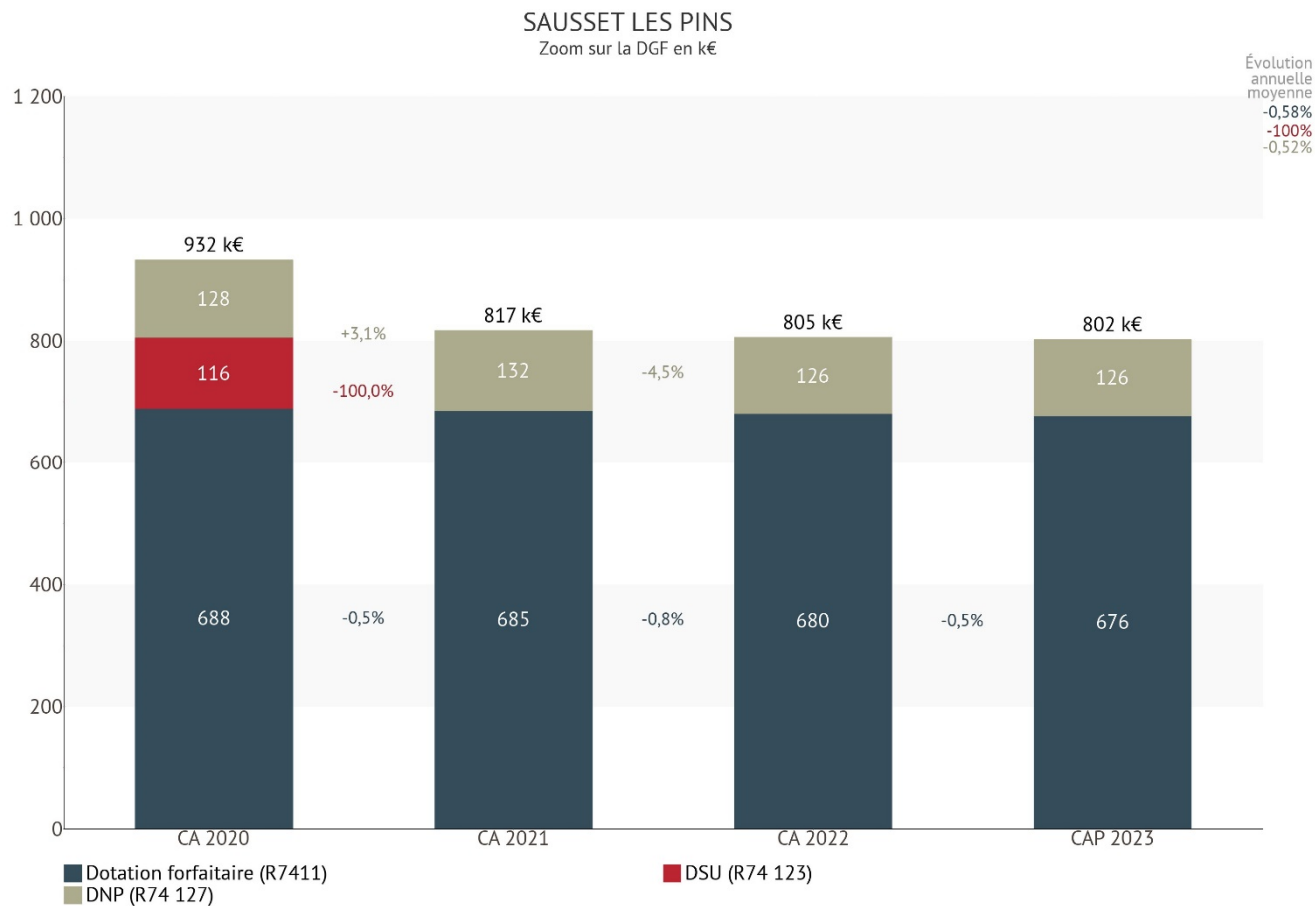
La **revalorisation nationale annuelle** des bases fiscales en 2023 est alignée sur la **progression de l'inflation** qui fut très importante. Cela entraîne une forte augmentation du produit de la fiscalité avec **+7,9 %**.

Les **droits de mutation à titre onéreux** baissent significativement de **-24,8 %** du fait de la **crise de l'immobilier** qui impacte même la commune.

La **taxe de séjour** reste élevée avec **182 K€** en 2023 et est en **progression constante** sur la période.

ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2020 - 2023

Zoom sur la DGF

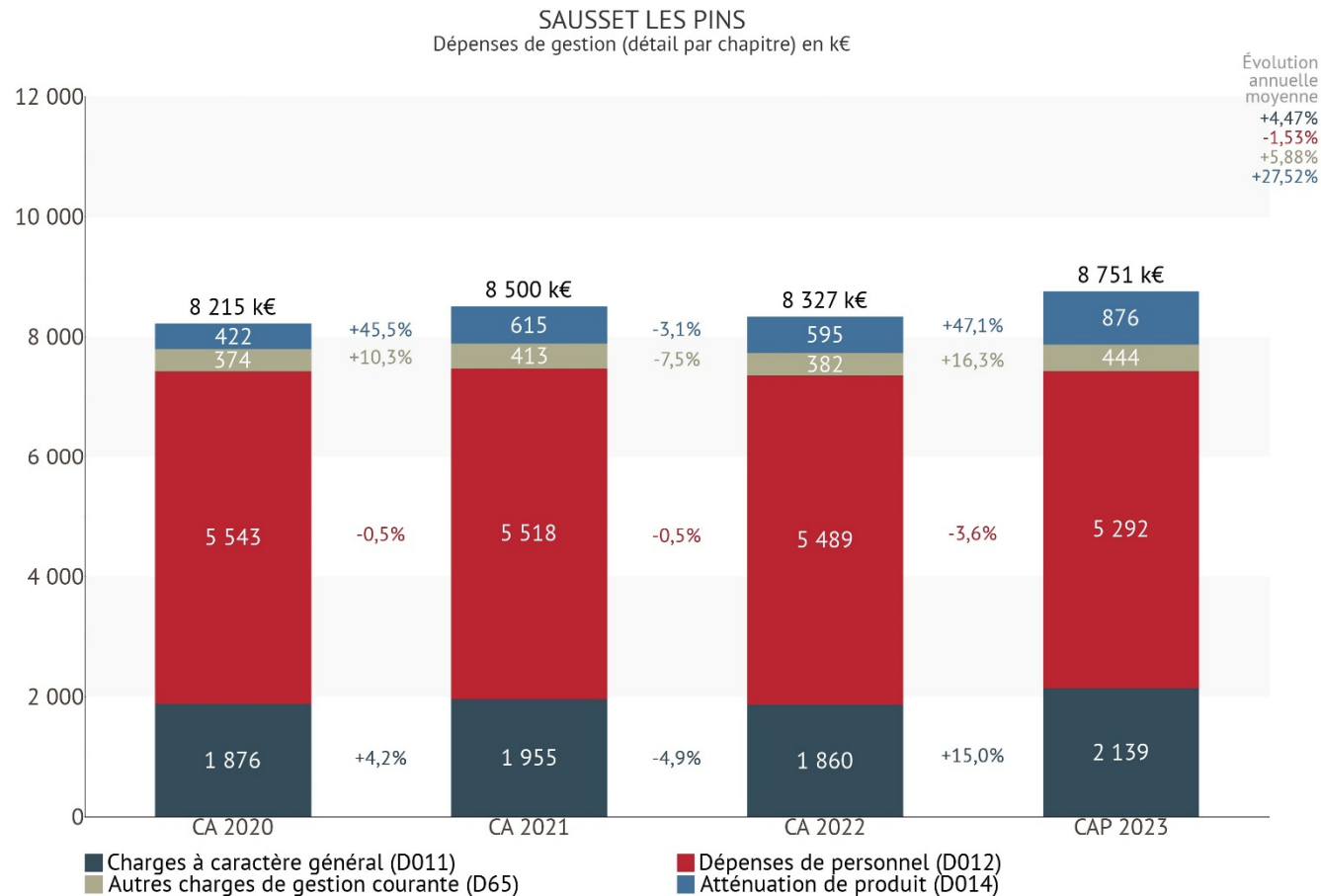


Stabilité des dotations

En accord avec les annonces gouvernementales, les dotations de l'État **restent stables depuis trois ans.**

ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2020 - 2023

Détail des dépenses de gestion



Dépenses de gestion par chapitre

Le chapitre **atténuation de produits** a fortement augmenté avec plus de **47,1%** principalement en raison du paiement par la commune de **l'attribution de compensation**.

Il faut préciser que la commune de Sausset-les-Pins est le **principal contributeur de la Métropole** avec près de **376 000 €**.

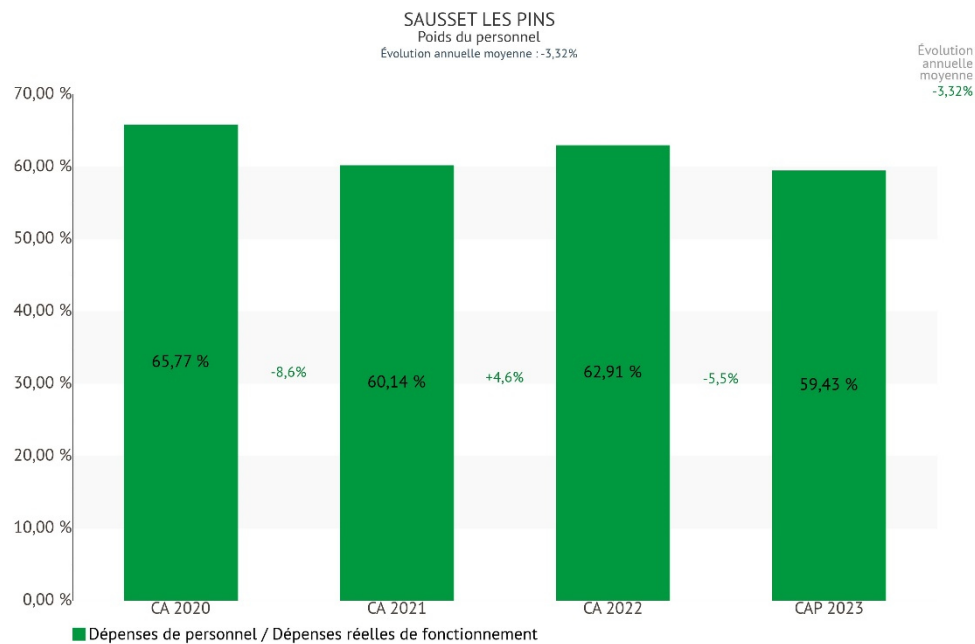
Les **charges à caractères général** (fluides) ont augmenté de **+15 %** en raison de l'augmentation des prix liée à l'inflation.

Il faut noter que les **dépenses de personnel** ont diminué de **-3,6 %** malgré l'augmentation du point d'indice et de toutes les mesures prise en faveur du personnel communal.

ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2020 - 2023

Détail des dépenses de personnel

Poids du personnel

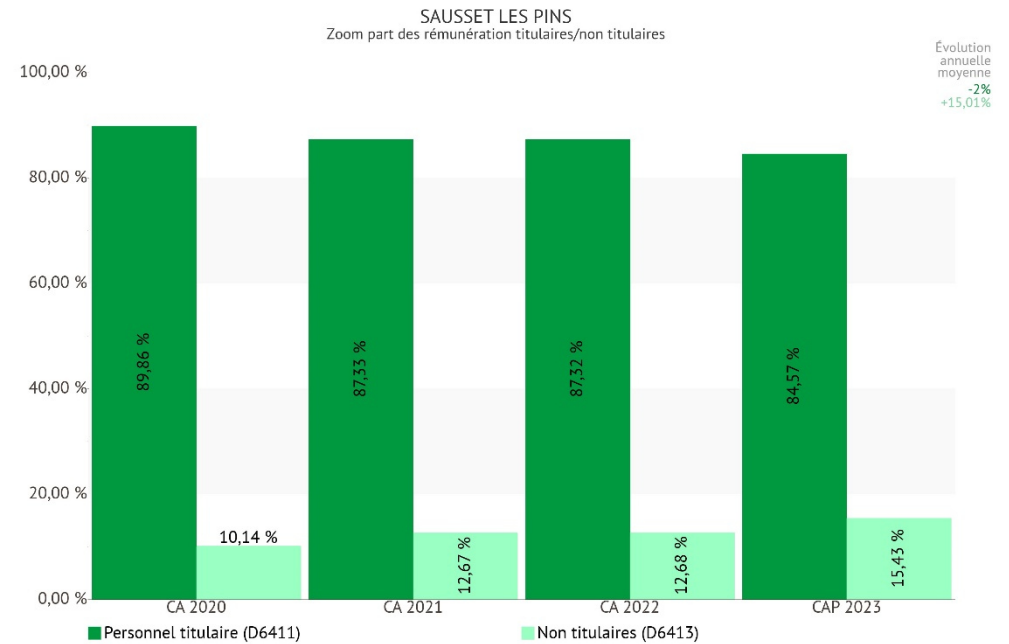


Répartition titulaires / non-titulaires

Les nombreux départs à la retraite sont :

- soit non remplacés
- soit remplacés par des contractuels sur des périodes transitoires

En 2024, sept agents contractuels seront intégrés dans les effectifs.



ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2020 - 2023

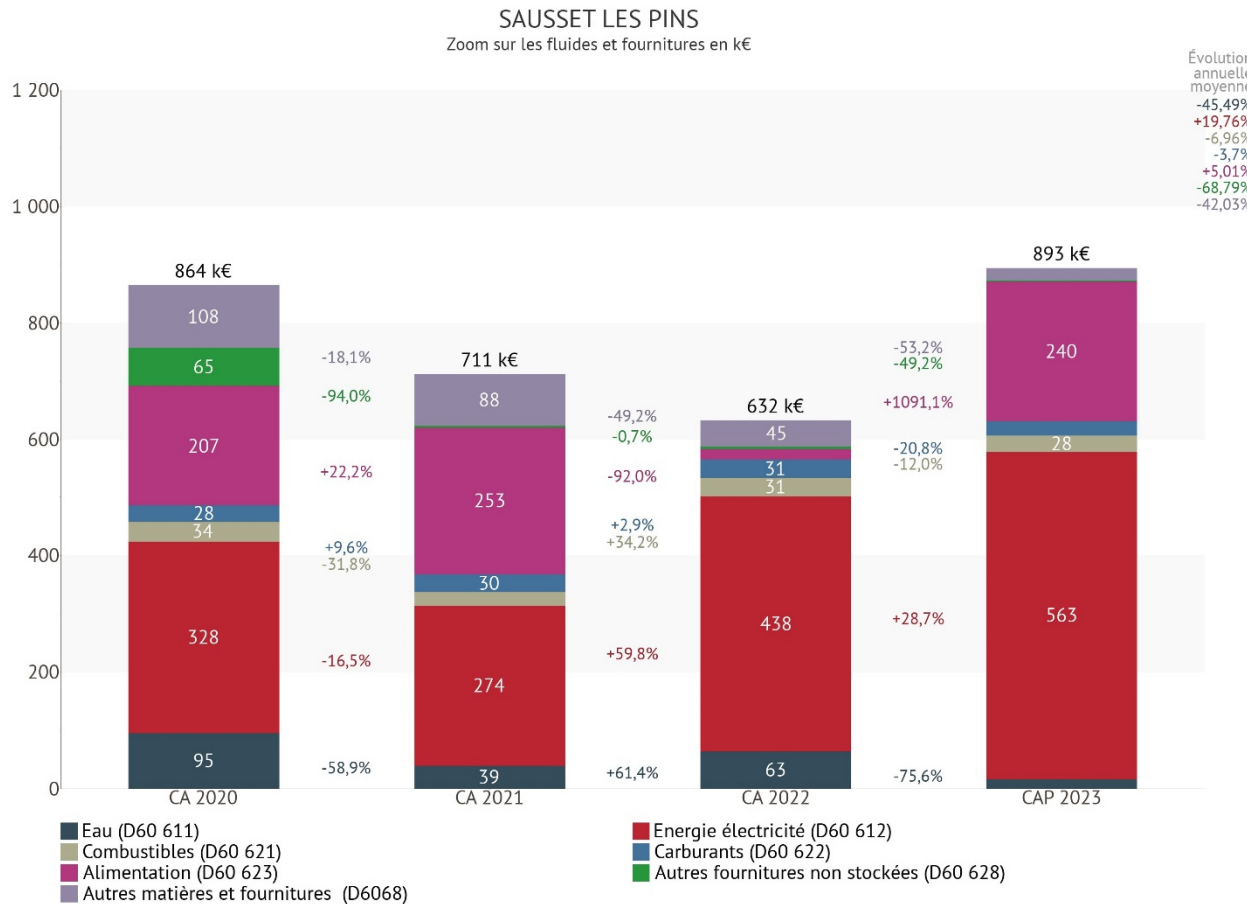
Détail des charges à caractère général

Détail des fluides et fournitures

Le poste énergie et plus particulièrement **électricité** est celui qui a le plus augmenté depuis 2021 avec près de **+88 %** de progression.

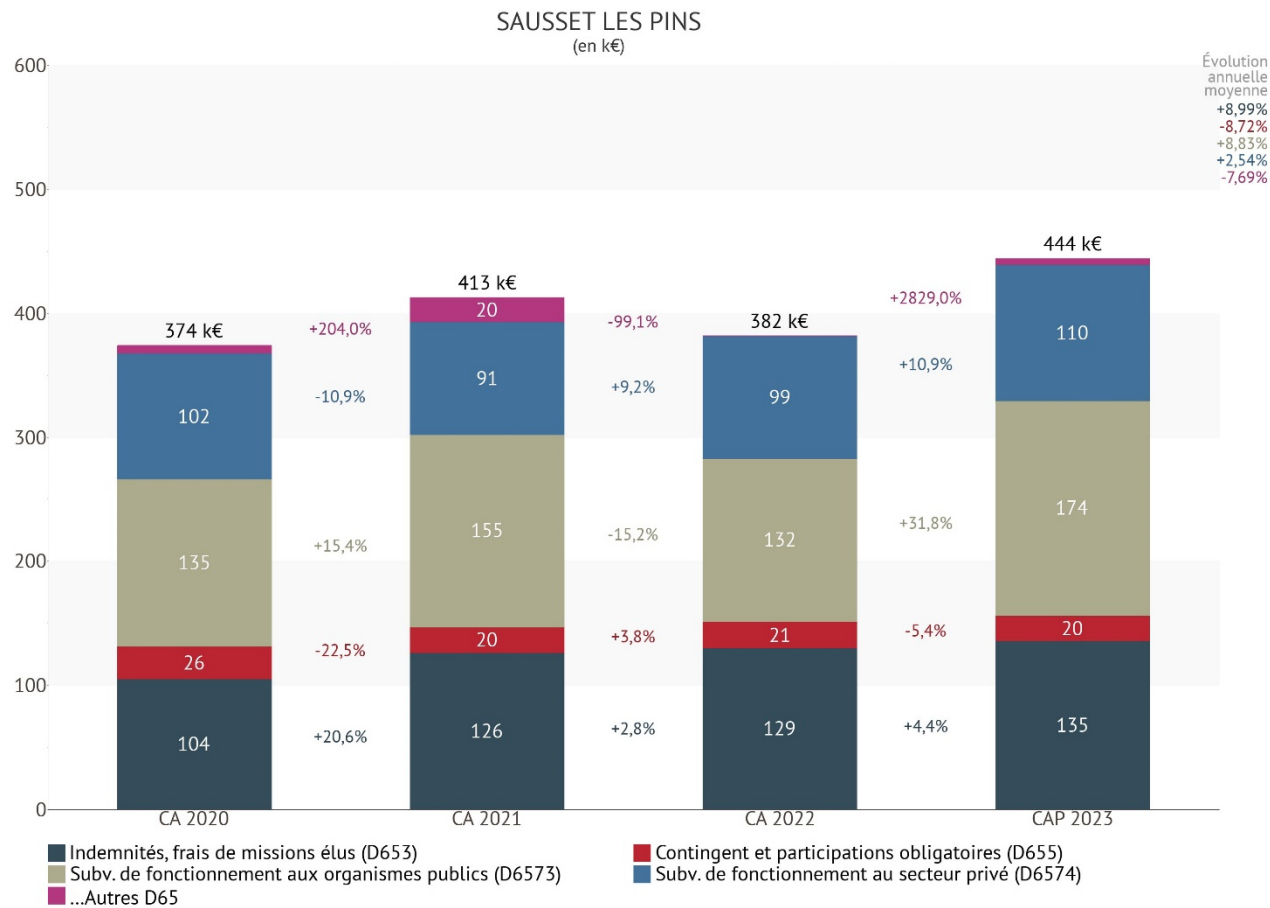
Pour information, le poste **alimentation** n'a pas été imputé comptablement de la même manière entre 2022 et 2023. Il est en **légère baisse par rapport à 2021**.

Les dépenses à caractère général retrouvent un **niveau équivalent à 2020** malgré les augmentations liées à l'énergie.



ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2020 - 2023

Détail des charges de gestion courante



Contingents et participations

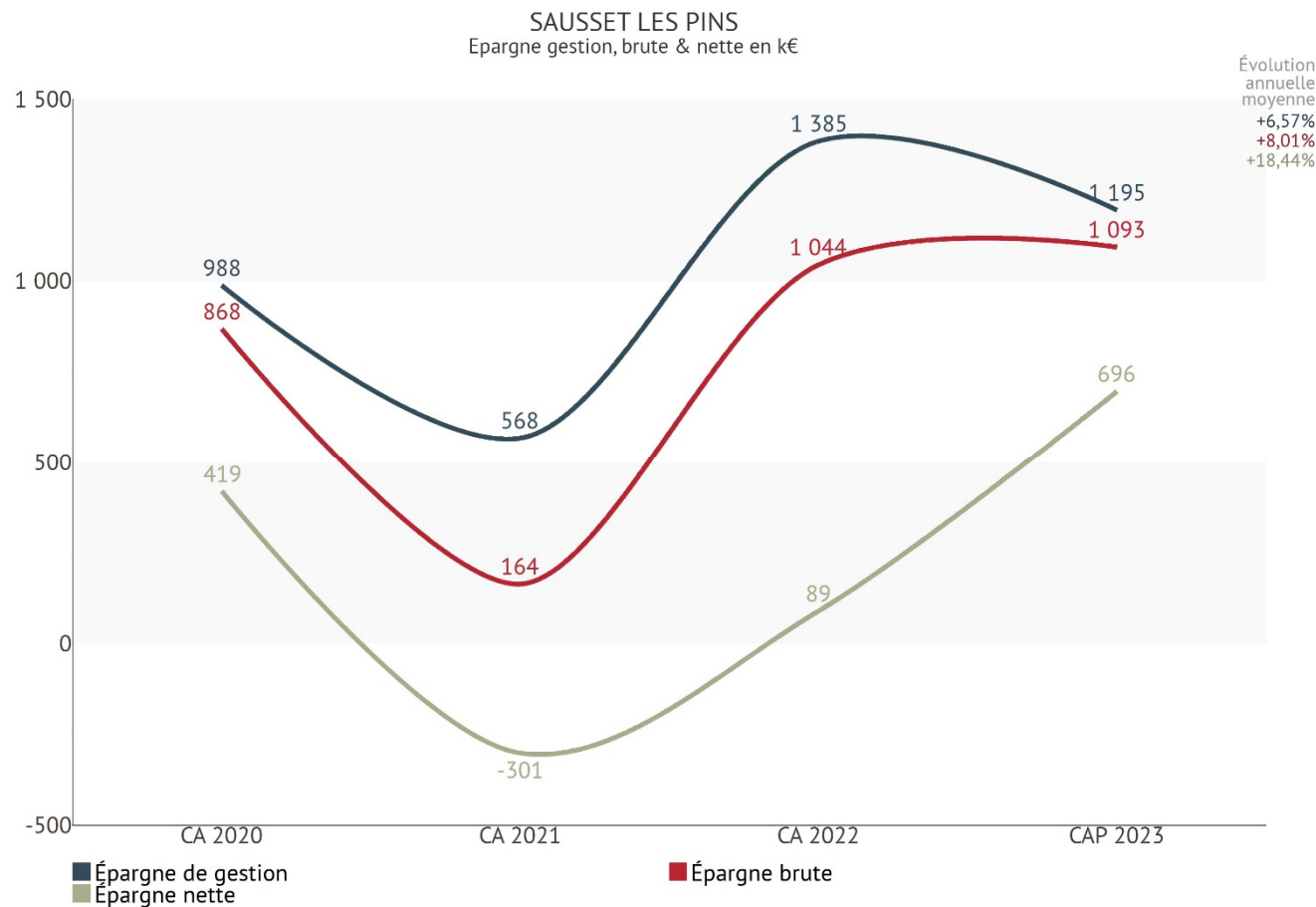
Les **subventions aux associations** représentent **110 000 €** en 2023.

Le montant de la subvention accordée au **CCAS** est de **173 000 €** en 2023.

Globalement le chapitre 65 est en hausse d'un peu plus de **+16 %** en 2023.

ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2020 - 2023

Soldes d'épargne



Reconstitution des soldes d'épargne

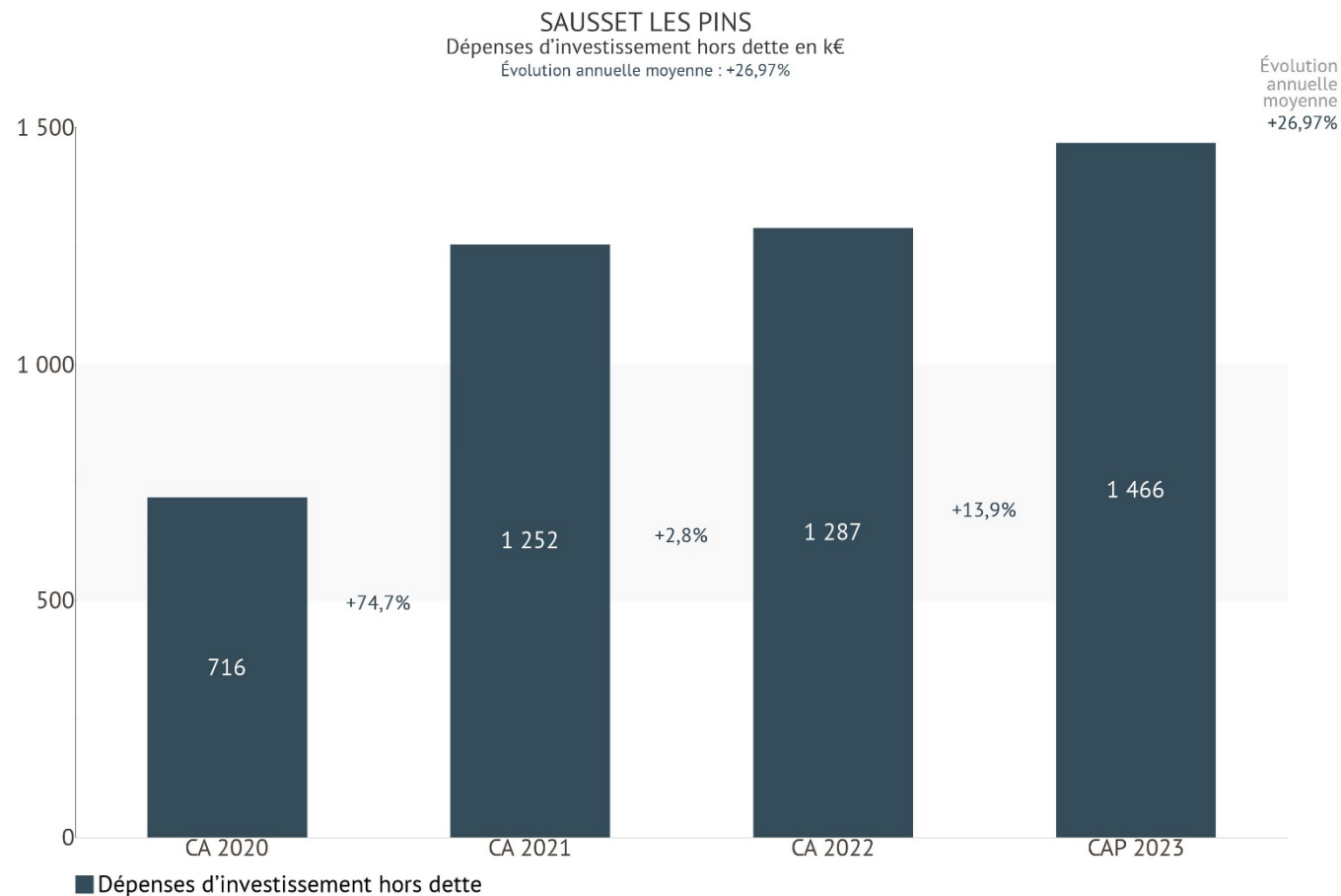
Après une année 2021 difficile, nous avons retrouvé une **épargne nette positive depuis deux ans**.

Cela est dû à trois facteurs essentiels :

- **Maîtrise des dépenses**
- **Recherche des recettes**
- **Produits exceptionnels**

ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2020 - 2023

Volume des investissements



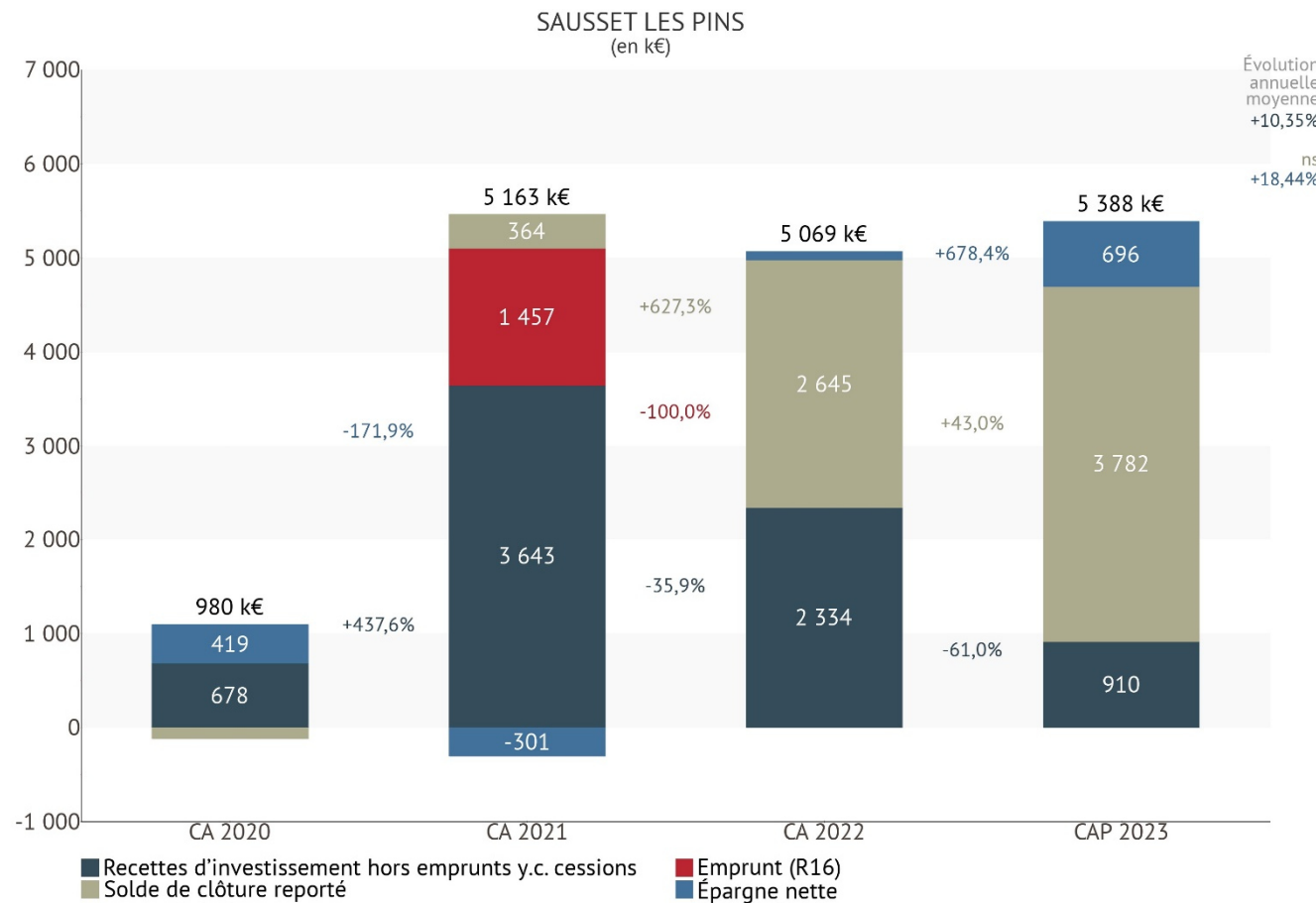
Investissements en progression

Depuis 2021 et la mise en place du **plan pluriannuel d'investissement**, chaque année la commune investit dans ses équipements et ses infrastructures environ à hauteur de **1,3 M€ par an**.

- Soit pour la **rénovation** de certains bâtiments et équipements comme le gymnase, les tennis, les cimetières, aire de jeux ;
- Soit des **nouveaux équipements** comme les terrains de beach volley, théâtre de verdure, piste d'athlétisme.

ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2020 - 2023

Financement des investissements



Pas de recours à l'emprunt

Les **ventes de parcelles** en 2021 et en 2022 permettent de réaliser un **solde de clôture reporté excédentaire** sans emprunter.

Les relations et les **demandes de subventions** auprès de nos partenaires institutionnels principalement le conseil départemental des Bouches-du-Rhône ont permis de **réduire la part de l'autofinancement et d'éviter l'emprunt.**

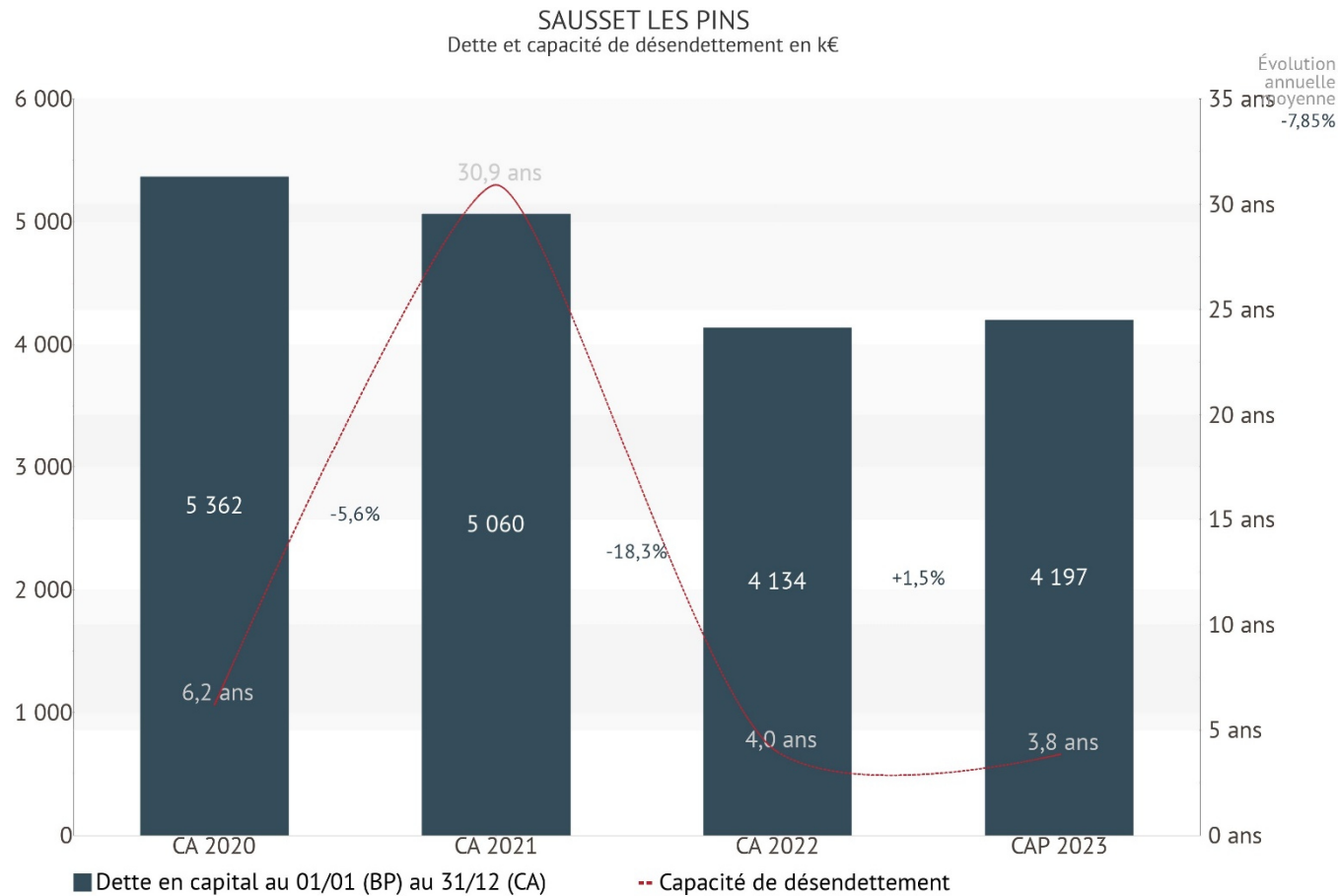
Ce solde permettra de financer en partie la rénovation des écoles de la commune.

ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2020 - 2023

Endettement

Maîtrise de l'endettement

La commune a un endettement maîtrisé avec une capacité de désendettement de **3,8 ans** et un encours au 31 décembre de **4 197 000 d'euros**.

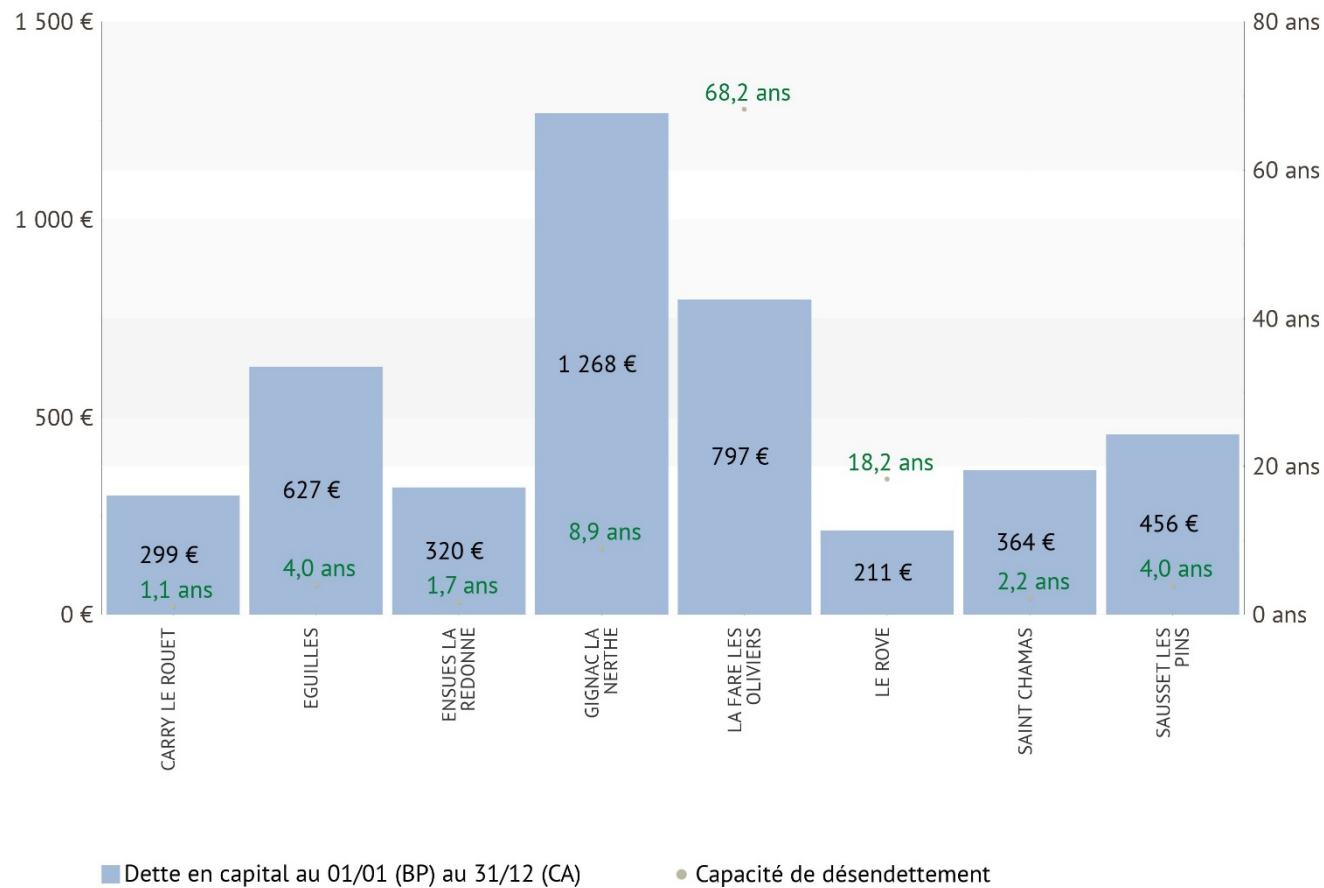


ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2020 - 2023

Dettes et capacité de désendettement : Euros par habitant

Données comparatives 2022

En 2022 Sausset-les-Pins se situait **proche de la moyenne** du territoire de comparaison en ce qui concerne sa **capacité de désendettement** avec 4 ans pour une moyenne d'un peu plus de **4,4 années**.





03

Perspectives d'évolution 2024 – 2026

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION 2023 - 2026

*Hypothèses retenues en fonctionnement **

Recettes de gestion	Anticipé 2024*	OBJECTIFS 2025-2026
Produit des services (70)	1,1 M€	+ 0% /an
Fiscalité (73) : * Bases de THRS et FB • Droits de place • Taxe sur l'électricité • Taxe de séjour • Taxe additionnelle aux DMTO	<ul style="list-style-type: none"> • +3,5 % 2024 • +1 % /an • +2 % / an • +1 % / an • +0 % / an 	<ul style="list-style-type: none"> • et +2 % /an • +1 % /an • +2 % / an • +1 % / an • +0 % / an
DGF (741)	930 K€ DSR : +8 % en 2024	<ul style="list-style-type: none"> • DF et DNP : +0 %
Participations (747)	1,05 M€ +3 % en 2024	<ul style="list-style-type: none"> • puis +2 % /an

* Hypothèses d'évolution retenues sur la base des informations fournies par le service des finances

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION 2023 - 2026

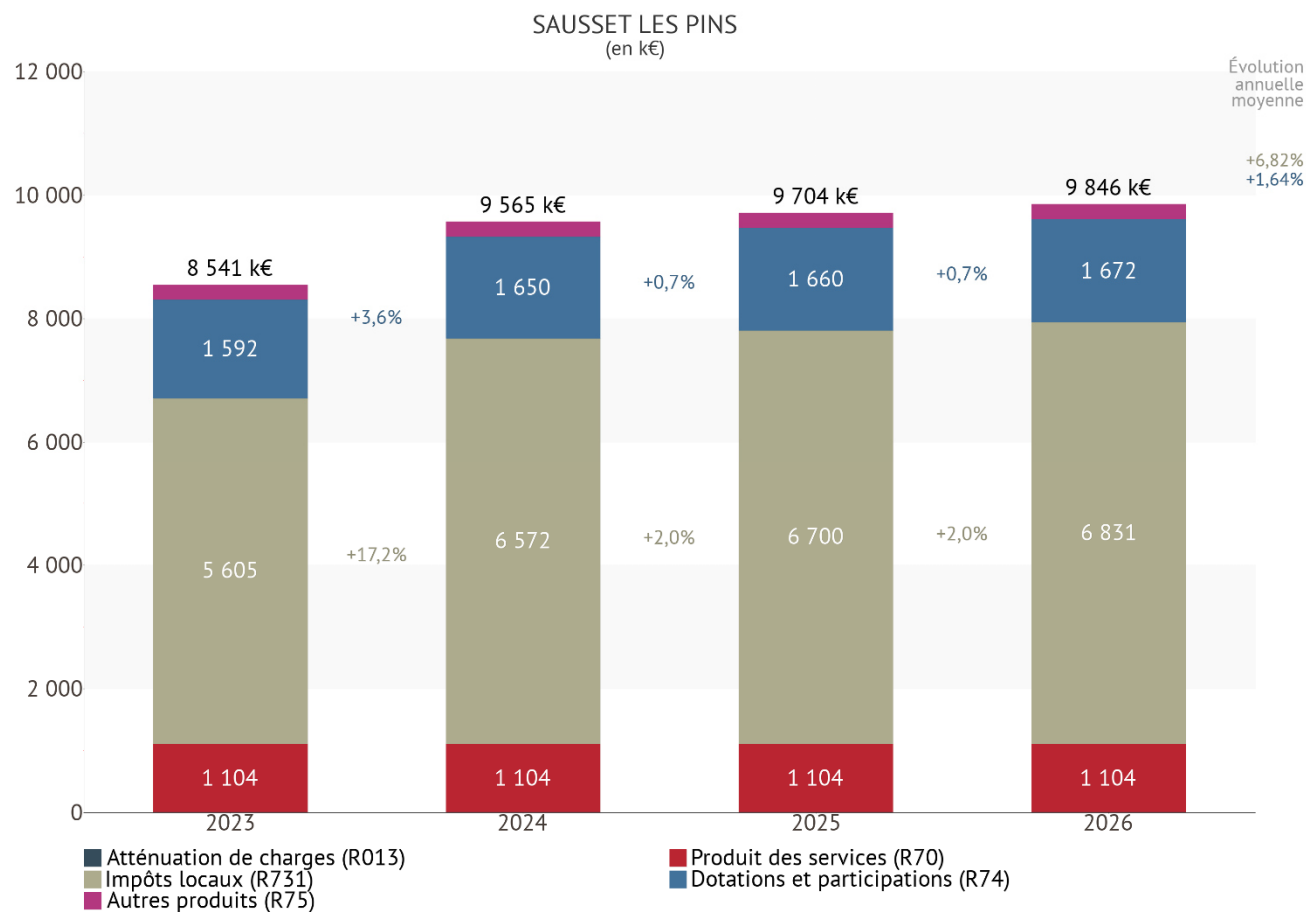
*Hypothèses retenues en fonctionnement **

Dépenses de gestion	Anticipé 2024*	OBJECTIFS 2025-2026
Dépenses de personnel (012)	5,6M€	-1,5 % /an
Charges à caractère général (011)	2,4 M€	-4 % en 2025 (≈ 2,3 M€) -3 % en 2026 (≈ 2,2 M€)
Charges courantes (65)	550 K€	+5 % /an
Atténuation de produits (014)	550 K€	+15 % en 2025 et stable en 2026

* Hypothèses d'évolution retenues sur la base des informations fournies par le service des finances

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION 2023 - 2026

Détail des recettes de gestion



Progression des recettes de gestion :

Les recettes de gestion attendues pour l'année 2024 sont marquées par la mise en place de la **majoration sur le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires** avec un produit attendu de presque **300 000€**.

Cette année, le PLF envisage une hausse des bases fiscales de près de **3,5%**

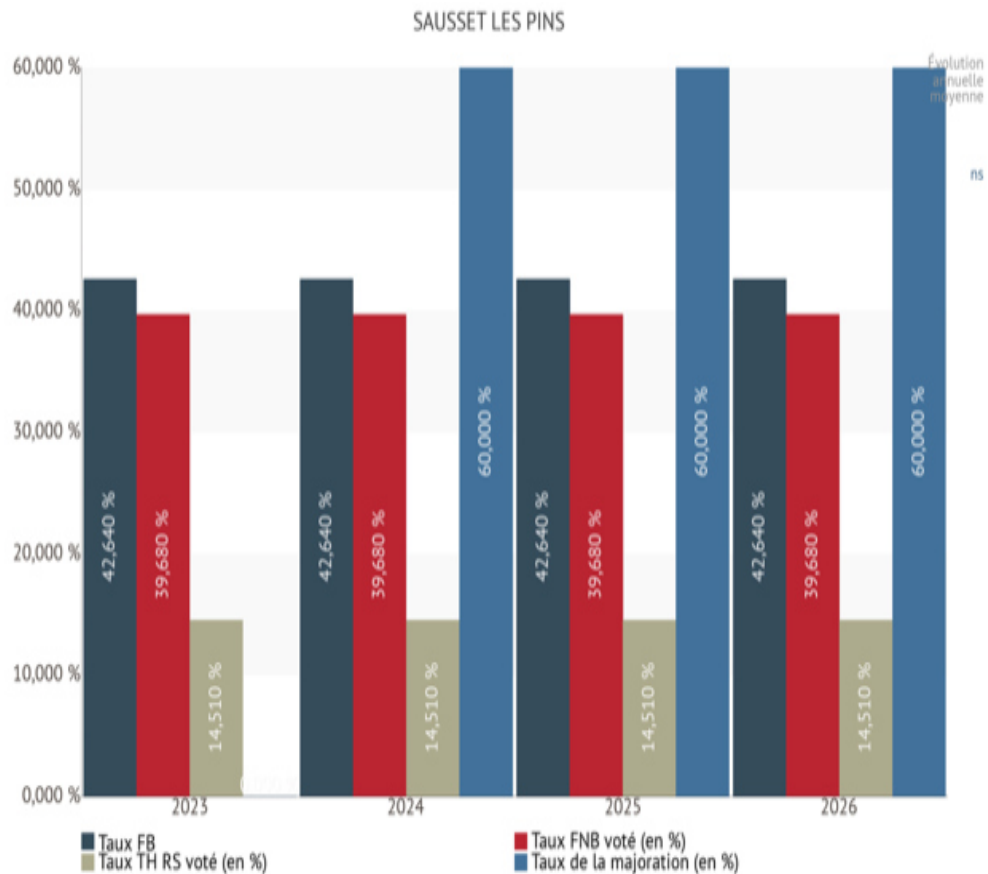
La Dotation de Solidarité Communautaire devra progresser pour atteindre 120 000€



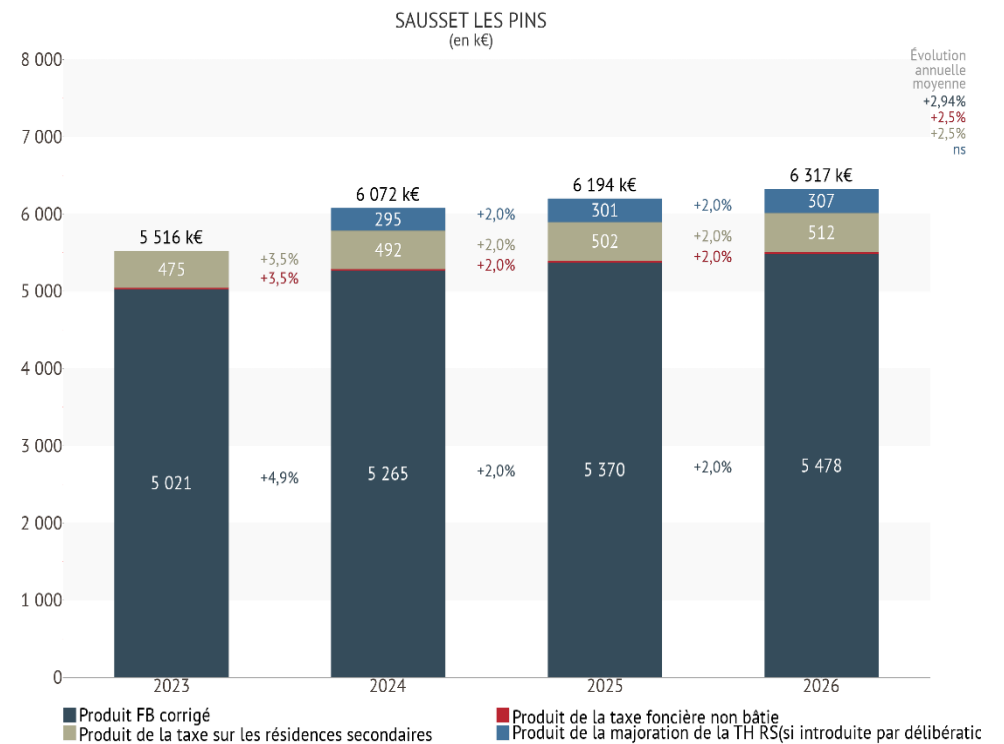
PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION 2023 - 2026

Zoom sur la fiscalité ménages

Stabilité des taux : Aucune augmentation des taux n'a été actée ni ne sera envisagée

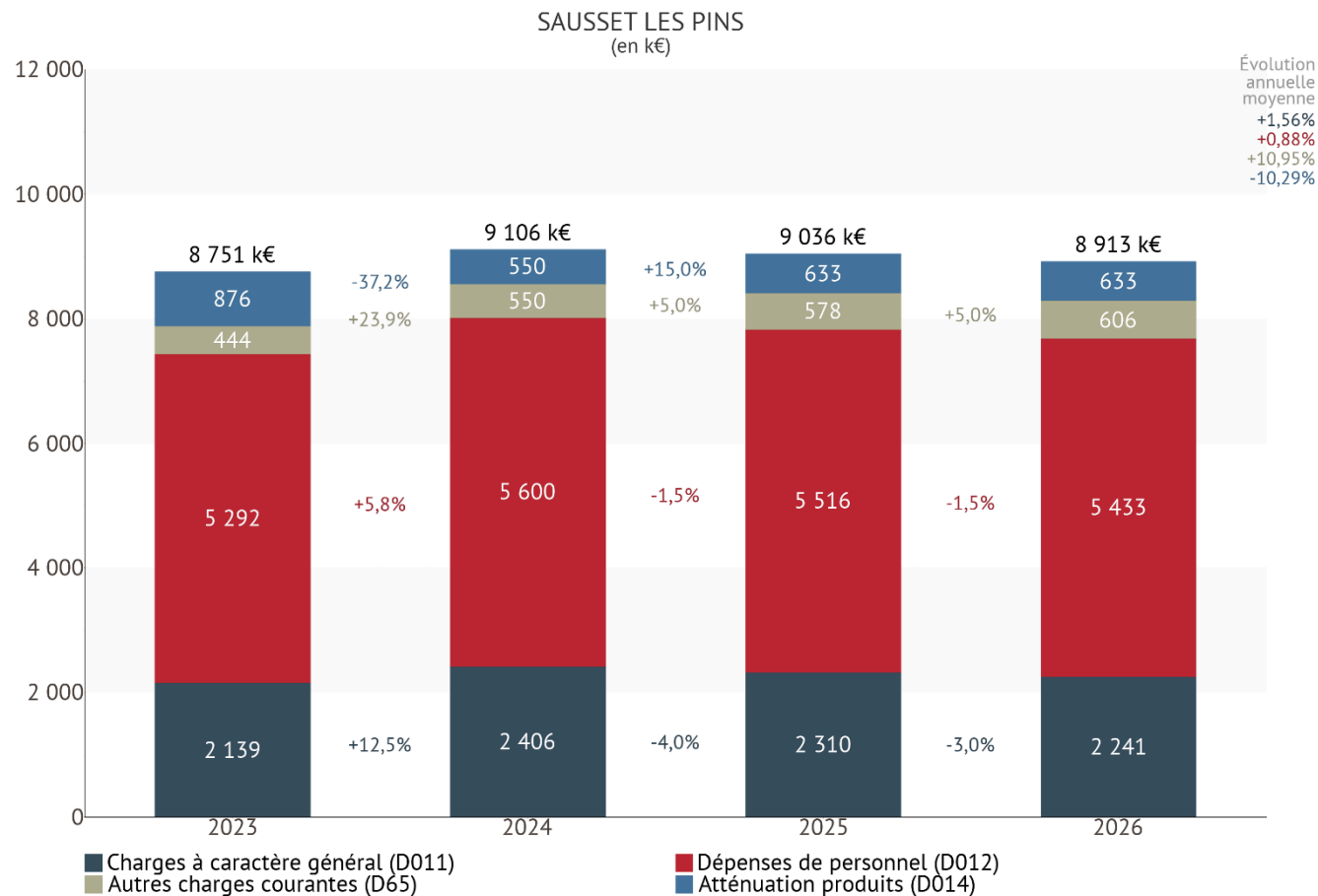


Progression des bases fiscales : Le travail avec un prestataire continu pour une meilleure équité fiscale et les décisions gouvernementales des 3 dernières années impactent nos bases fiscales



PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION 2023 - 2026

Détail des dépenses de gestion



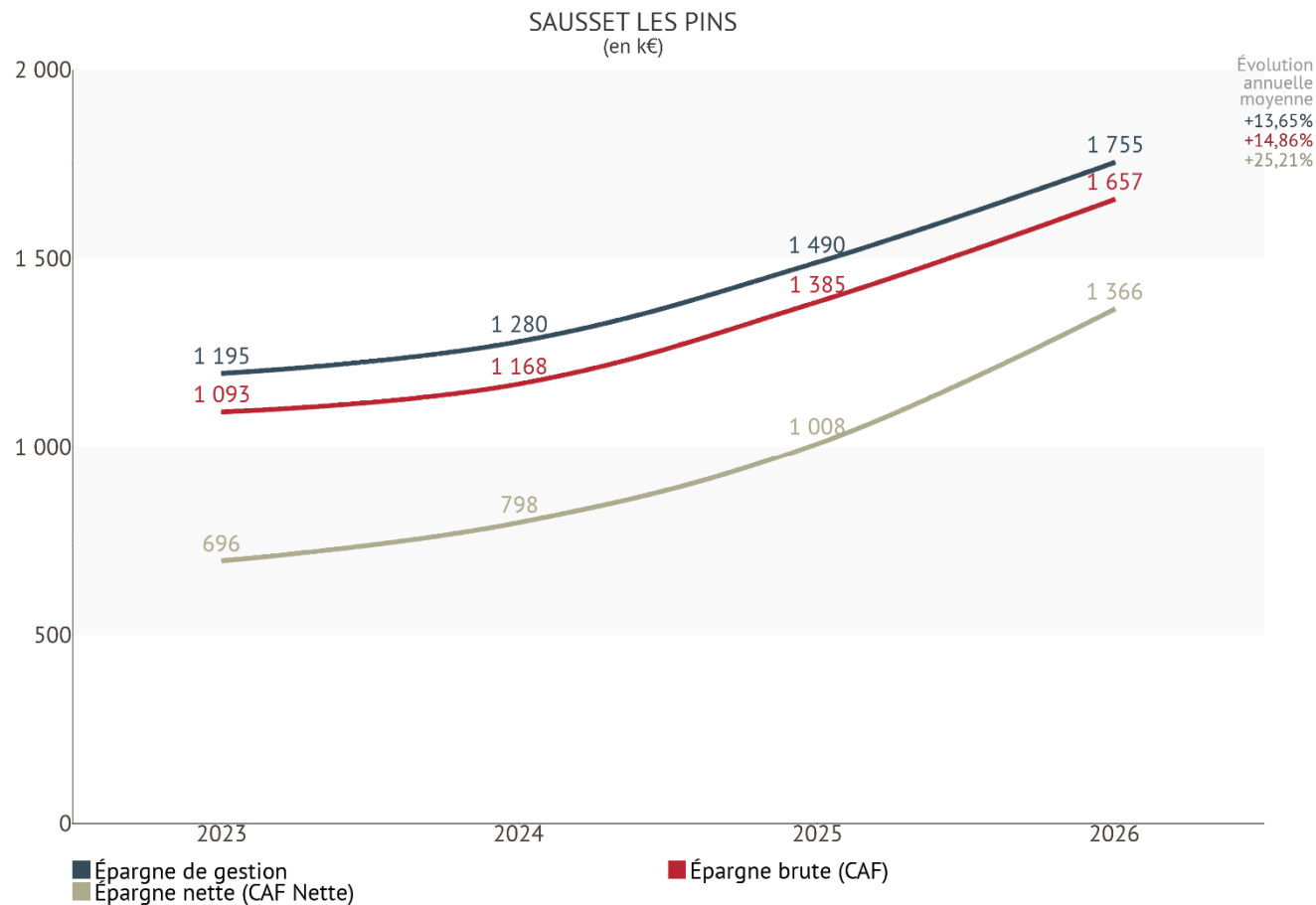
Progression des dépenses de gestion :

En ce qui concerne les dépenses de gestion, il faut aborder 3 éléments :

- **Baisse des atténuations de produits** par double impact, la majoration pour carence en logements sociaux a été baissée de moitié pour passer de 200% à 100% et la moins-value volontaire réalisée sur la vente d'un terrain pour la construction de logements BRS
- **Augmentation de 5,8% des dépenses en personnel** liée à l'augmentation des indices de rémunération, de la politique d'avancement de grade (environ 35 prévus jusqu'en 2026, et intégration de 7 agents contractuels pour l'année 2024.
- Augmentation du chapitre sur les charges à caractère général du fait du centenaire
- Par la suite, retour par le biais de départs à la retraite non remplacés et de dépenses courantes à des montants similaires aux années précédentes.

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION 2023 - 2026

Évolution du fonctionnement



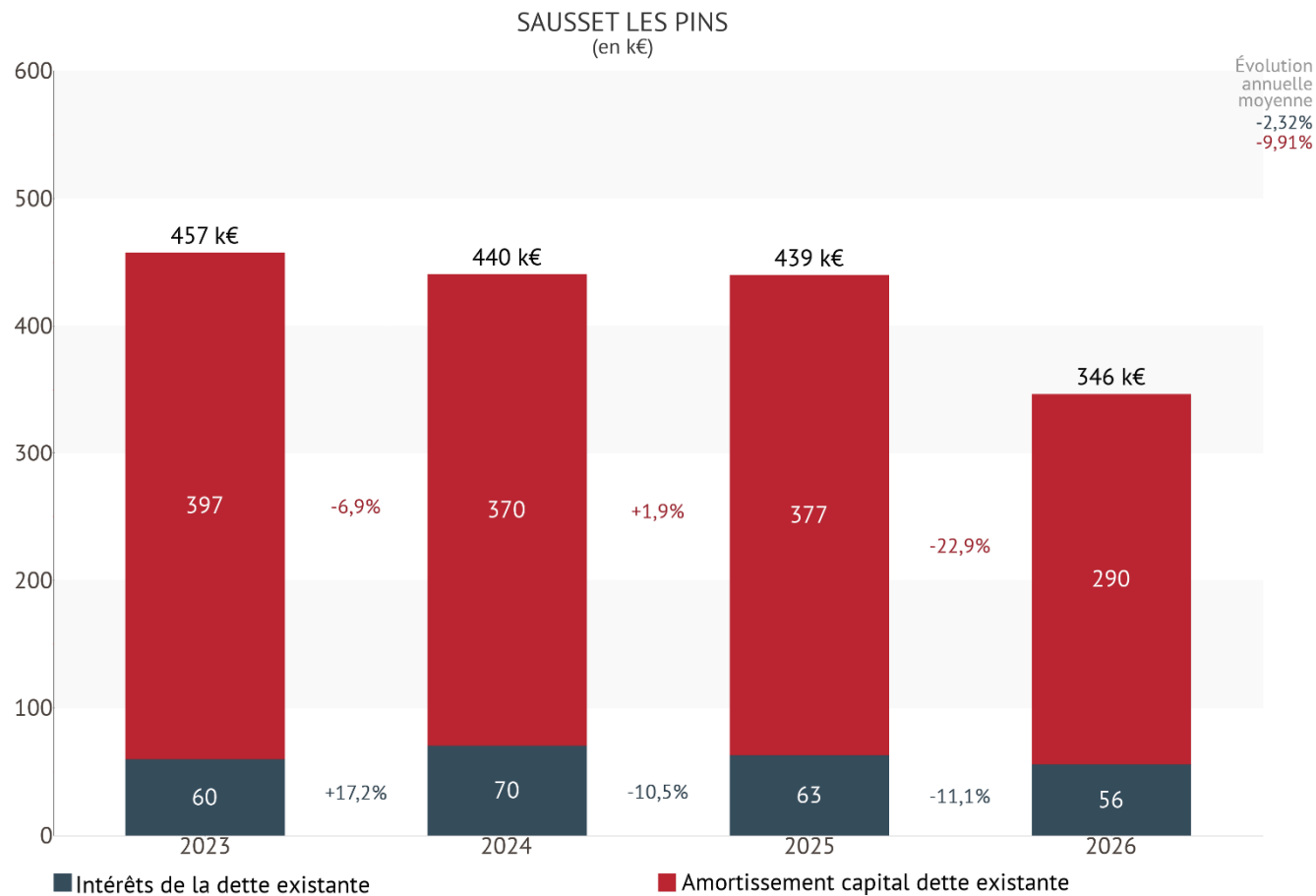
Croissance des soldes d'épargne

L'objectif affiché dans cette prospective est le **maintien d'une épargne nette en progression** qui permettra d'abonder la section d'investissements en vue des importants projets à venir (écoles, rénovation bâtiments, équipements sportifs et loisirs...).

La décision forte de ne pas recourir à un emprunt permet à la commune de ne pas alourdir la charge des intérêts et des remboursements en capital et ainsi de ne pas dégrader l'épargne.

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION 2023 - 2026

Charge de la dette



Profil d'annuité de la dette :

La renégociation de la dette démarrée en 2021 et finalisée en 2022 avec des taux à 0,67% a eu une double conséquence :

- Baisse de nos annuités et principalement les intérêts
- Emprunter à des taux préférentiels

L'année 2026 marquera la fin d'un emprunt

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION 2023 - 2026

Hypothèse retenue en investissement

Les hypothèses constituent des tendances basées sur la situation telle que connue au moment de leur construction. Une situation finale différente sur l'exercice 2023 et les prévisions 2024 modifierait la valeur des ratios par la suite.

1

HYPOTHÈSE UNIQUE

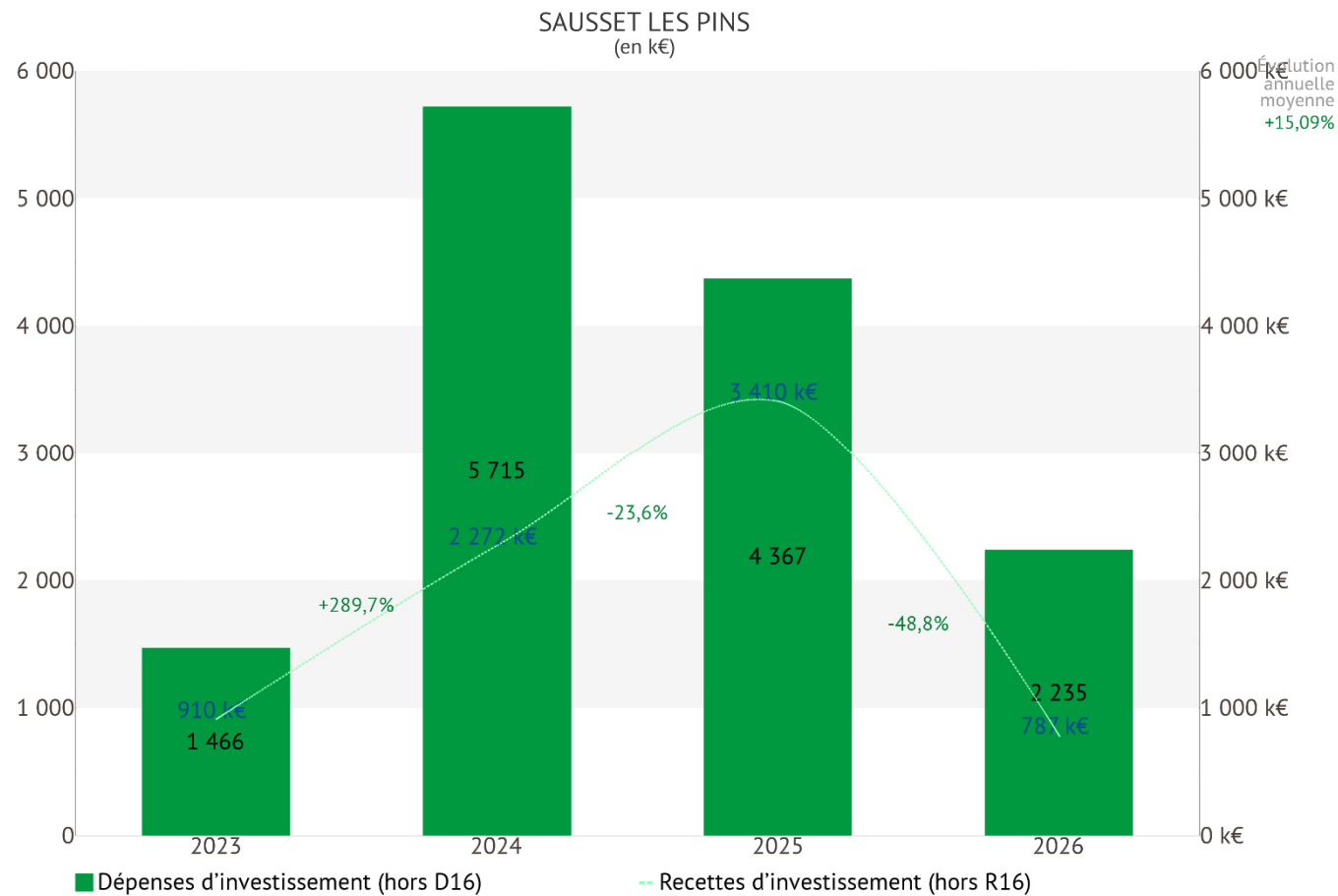
L'hypothèse retenue prévoit un **volume de dépenses d'investissement de 12,3 M€ sur la période 2024 – 2026.**

Le financement des investissements n'est pas porté par le recours à l'emprunt.

Le fonds de roulement ainsi que la recherche de subventions pour l'ensemble des projets structurants seront utilisés en plus de l'autofinancement pour couvrir les investissements en 2024, 2025 et 2026.

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION 2023 - 2026

Volumes d'investissement



Un volume d'investissement en hausse

L'investissement est en progression sur la période, suivant le rythme du PPI.

L'année **2024** serait la plus importante en termes d'investissements avec près de **5,7 M€**.

La construction/rénovation de l'école Victor Hugo devra s'achever en août 2025.

Cette année-là verra également le début des études pour les travaux pour la rénovation de l'école Jules Ferry.

Cependant, la commune souhaite maintenir un niveau d'investissement de 1M€ à 1,5M€ par an pour ses autres équipements et bâtiments

Le volume global représente **12,1 M€ sur la période 2024-2026** et presque **13,4 M€ en ajoutant 2027**.

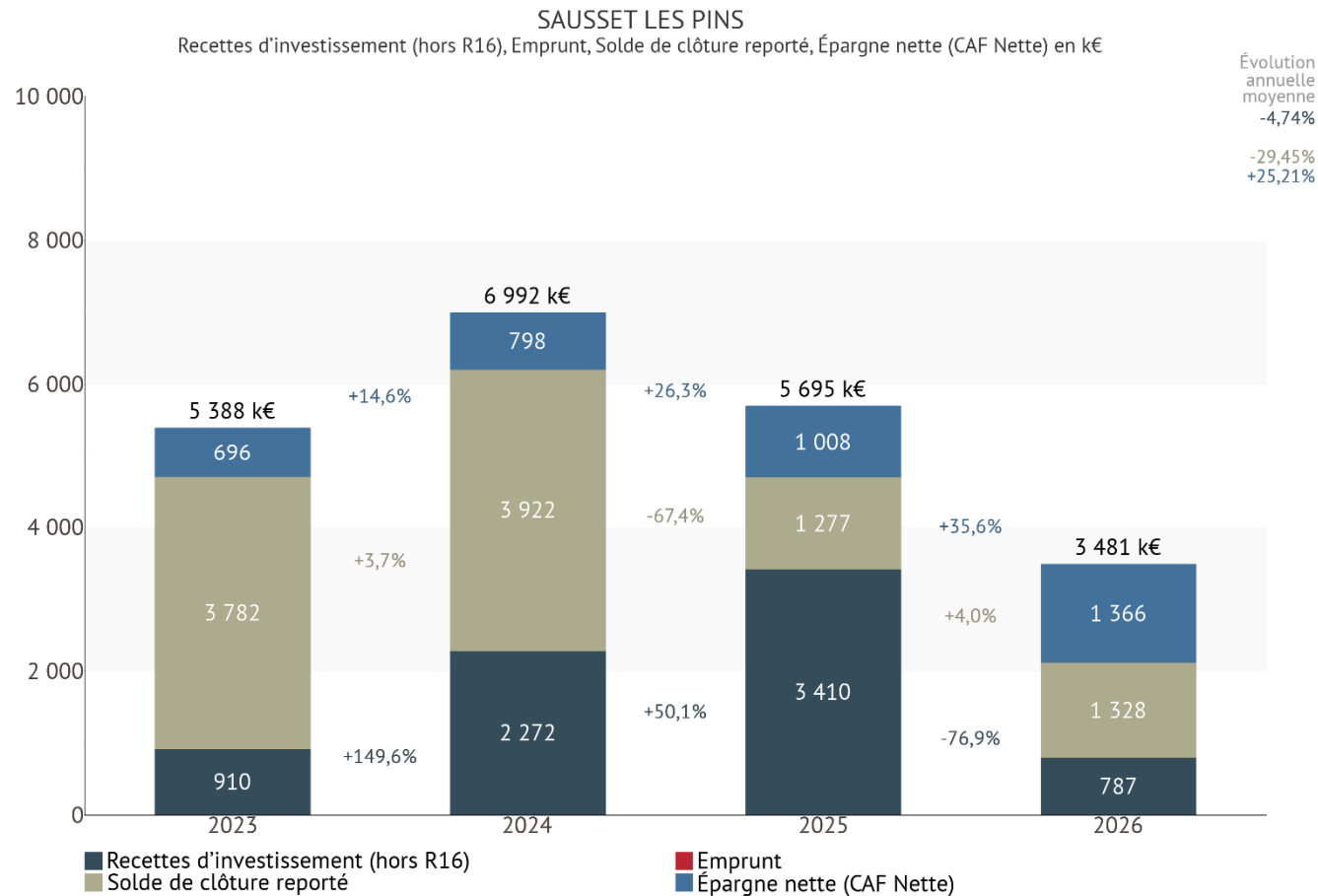
PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION 2023 - 2026

Présentation du PPI

	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
DÉP. RÉCURRENTES						
Dépenses récurrentes (D20+D21+D23)	1 304 423 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 304 423 €
Subventions d'équipement versées	90 343 €	90 343 €	90 343 €	0 €	0 €	271 029 €
Opérations pour compte de tiers (D45)	48 792 €	0 €	0 €	0 €	0 €	48 792 €
Autres dépenses d'investissement	22 724 €	5 624 400 €	4 277 000 €	2 235 000 €	1 150 000 €	13 309 124 €
TOTAL DÉPENSES RÉCURRENTES :	1 466 282 €	5 714 743 €	4 367 343 €	2 235 000 €	1 150 000 €	14 933 368 €
PPI						
ACHAT DE VEHICULES		167 000 €	80 000 €	80 000 €	0 €	327 000 €
ACHAT EQUIPEMENTS PM ET SECURITE DES MANIFESTATIONS		45 000 €	10 000 €	10 000 €	0 €	65 000 €
ACHAT LOGICIEL - MATERIELS INFORMATIQUES		30 000 €	30 000 €	30 000 €	0 €	90 000 €
ACQUISITIONS DIVERSES NON SUBVENTIONNEES		131 400 €	100 000 €	100 000 €	0 €	331 400 €
AMENAGEMENTS URBAIN-ESPACES PUBLICS		140 000 €	90 000 €	90 000 €	0 €	320 000 €
CIMETIERES		30 000 €	30 000 €	0 €	0 €	60 000 €
CREATION AIRE DE JEUX		100 000 €	100 000 €	0 €	0 €	200 000 €
ECLAIRAGE PUBLIC		50 000 €	50 000 €	50 000 €	0 €	150 000 €
INSTALLATION PHOTOVOLTAIQUE		10 000 €	0 €	0 €	0 €	10 000 €
INSTALLATION VIDEOPROTECTION		124 000 €	0 €	0 €	0 €	124 000 €
POLE ENVIRONNEMENTAL		10 000 €	100 000 €	40 000 €	0 €	150 000 €
POTEAUX INCENDIE		20 000 €	20 000 €	20 000 €	0 €	60 000 €
PROJET ECOLE JF SUB 70% - option 2		150 000 €	250 000 €	1 600 000 €	1 150 000 €	3 150 000 €
PROJET ECOLE VH SUB 70%		4 000 000 €	3 000 000 €	0 €	0 €	7 000 000 €
PROJETS ENVIRONNEMENT-LITTORAUX		100 000 €	50 000 €	50 000 €	0 €	200 000 €
REFECTION DES CHEMINS COMMUNAUX		15 000 €	15 000 €	15 000 €	0 €	45 000 €
REFECTION GYMNASSE		250 000 €	100 000 €	0 €	0 €	350 000 €
RENOVATION EQUIPEMENTS SPORTIFS		102 000 €	102 000 €	0 €	0 €	204 000 €
RENOVATIONS BATIMENTS		150 000 €	150 000 €	150 000 €	0 €	450 000 €
TOTAL PPI :		5 624 400 €	4 277 000 €	2 235 000 €	1 150 000 €	13 286 400 €
TOTAL :	1 466 282 €	5 714 743 €	4 367 343 €	2 235 000 €	1 150 000 €	14 933 368 €

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION 2023 - 2026

Financement des investissements



Un financement par le fonds de roulement

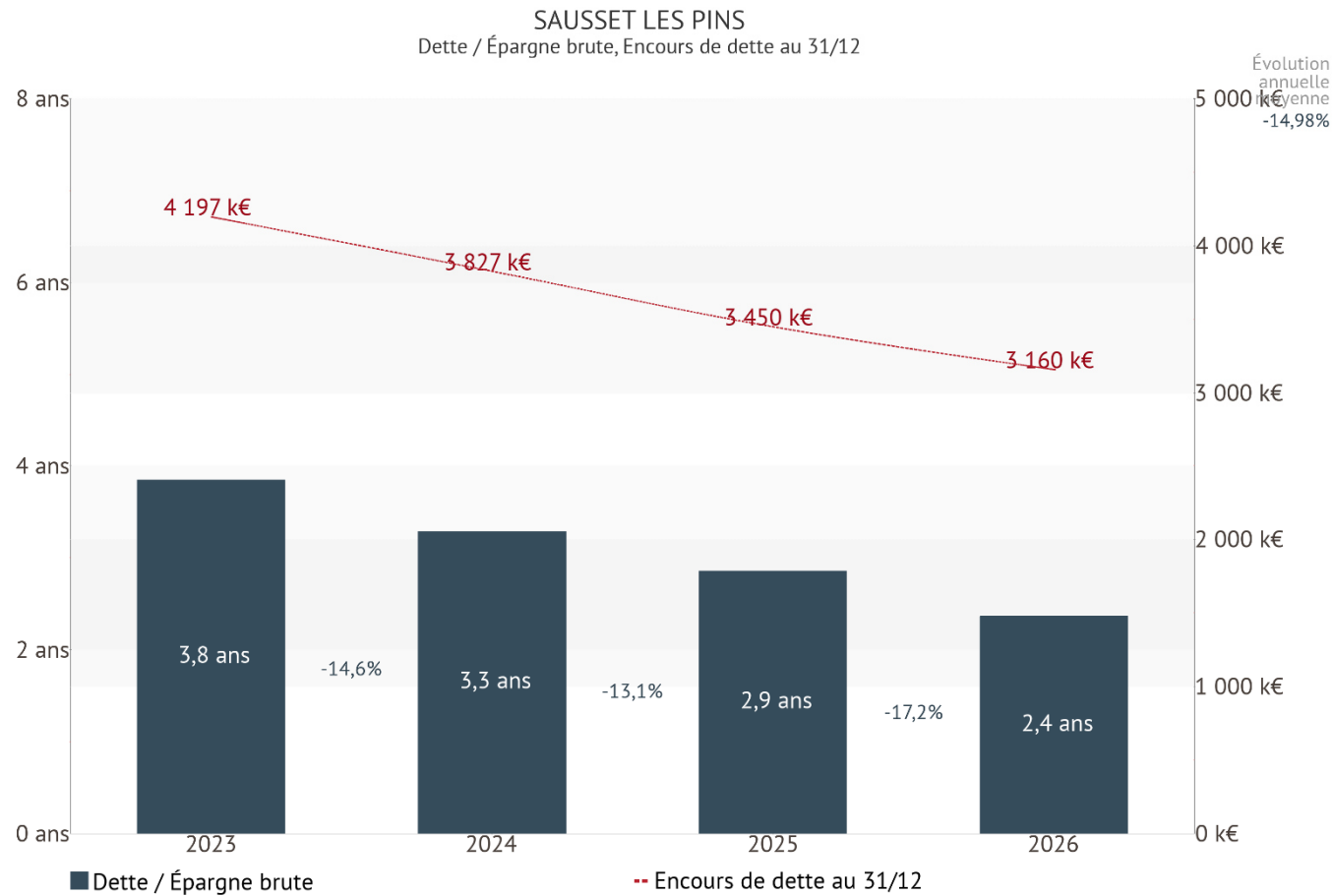
Sans recours à l'emprunt les dépenses d'investissement sont couvertes en premier lieu par **l'autofinancement (CAF nette)** et par les **recettes d'investissement (FCTVA et subventions** principalement).

Une fois ces ressources épuisées c'est le **fonds de roulement** (résultat de clôture reporté de l'année n-1) qui sert à couvrir le reste des dépenses.

Nous arrivons à la fin du cycle du Plan Pluriannuel d'Investissement lancé en 2021 et qui aura permis de réaliser quasiment l'intégralité des investissements envisagés

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION 2023 - 2026

Dette et capacité de désendettement



Désendettent sans recours à l'emprunt

Sans faire appel à de nouveaux emprunts sur la période la **commune se désendette** nécessairement.

L'encours de dette diminue de **-9 % par an**.

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION 2023 - 2026

VUE D'ENSEMBLE DES ÉQUILIBRES FINANCIERS

VUE D'ENSEMBLE en k€

EQUILIBRES FINANCIERS	CA 2021	CA 2022	CAP 2023	2024	2025	2026	% an
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (hors 775)	9 338,0	9 769,9	9 997,9	10 438,1	10 577,4	10 719,5	+2,80 %
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	9 067,7	9 711,6	9 946,0	10 386,2	10 525,5	10 667,5	+3,30 %
dont fiscalité directe locale (R731)	4 952,0	5 189,1	5 601,1	6 072,2	6 193,6	6 317,5	+4,99 %
dont dotations & participations (R74)	1 316,6	1 521,5	1 591,9	1 649,6	1 660,5	1 671,6	+4,89 %
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	9 174,3	8 725,4	8 904,7	9 270,4	9 192,8	9 062,7	-0,24 %
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	8 500,1	8 326,8	8 750,7	9 106,2	9 035,9	8 912,7	+0,95 %
dont dépenses de personnel (D012)	5 517,9	5 489,4	5 291,9	5 600,0	5 516,0	5 433,3	-0,31 %
ÉPARGNE DE GESTION	567,6	1 384,8	1 195,3	1 280,0	1 489,6	1 754,8	+25,32 %
Frais financiers	154,1	84,8	59,9	70,1	62,8	55,8	-18,40 %
Soldes financiers, exceptionnels et provisions	-249,8	-255,5	-42,2	-42,2	-42,2	-42,2	-29,93 %
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	163,7	1 044,5	1 093,3	1 167,7	1 384,6	1 656,8	+58,87 %
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	247,9	1 091,6	1 156,4	1 230,8	1 447,7	1 719,9	+47,32 %
Amortissement du capital de la dette	464,8	955,0	397,2	369,9	376,7	290,4	-8,98 %
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	-301,1	89,4	696,1	797,8	1 007,9	1 366,4	-
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	-216,9	136,5	759,2	860,9	1 071,0	1 429,5	-
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	1 251,7	1 287,1	1 466,3	5 714,7	4 367,3	2 235,0	+12,29 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	3 643,0	2 334,1	910,5	2 272,1	3 410,1	787,2	-26,39 %
EMPRUNTS NOUVEAUX	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	363,7	2 645,3	3 781,8	3 922,1	1 277,2	1 327,8	+29,56 %
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	2 645,3	3 781,8	3 922,1	1 277,2	1 327,8	1 246,3	-13,97 %
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	5 059,9	4 134,0	4 196,8	3 826,9	3 450,1	3 159,7	-8,99 %

Envoyé en préfecture le 28/02/2024

Reçu en préfecture le 28/02/2024

Publié le

Berser
Levrault

ID : 013-211301049-20240227-DEL2024_02_08-DE

localnova



SAUSSET-LES-PINS
ROB 2024

Préparé par
www.localnova-finance.fr

Antoine OUVRARD-LANET

Coordonnées
LocalNova



7 rue levat
34000 Montpellier



09 72 12 09 91



localnovavousrepond@localnova.fr